N° 148. Dimanche 21 Juin 1846. 17me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an	26 fl.	30 fl.
» semestre	14 »	16 »
» trimestre	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, Lage Mieuwstraat, derrière le Prinsegracht, 2 Kamers.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES:
Chez H. Van Wientjen, libraire, Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franco de port.

LA HAYE, 20 Juin.

Situation de la Société de commerce des Pays-Bas.

Mercredi dernier, 16 juin, a eu lieu à Amsterdam la 24me assemblée annuelle ordinaire du conseil d'administration de la Société de commerce des Pays-Bas. Le président a ouvert la séance par un discours suivi de l'exposé de la situation de la Société pendant l'année 1845. Il résulte de ce rapport que la valeur des denrées coloniales importées et vendues dans la métropole s'élève à fl. 51,625,000, somme qui surpasse le produit obtenu l'année précédente de plus plus de 6,760,000 fl.

Ce résultat provient de la vente, à savoir :

Café	fl. 25,000,000.
Sucre	16,670,000.
Thé de Java et de Chine	365,000.
Etain	2,181,000.
Indigo	4,424,000.
Cochenille	119,200.
Epiceries	2,140,000.

Le chiffre des importations en denrées coloniales est de 932,667 balles de café ; 223,860 kanassers ; 563 caisses de sucre ; 12,623 caisses d'indigo ; 8,419 caisses thé de Java et 8,986 caisses de thé de Chine.

Pour l'importation dans la métropole de ces denrées il a été employé 160 navires.

Pendant les cinq premiers mois de 1846, la Société de commerce a reçu, par 114 navires, 504,199 balles de café ; 220,656 kanassers et 550 caisses de sucre ; 6,607 caisses d'indigo et 2,191 caisses de thé de Java.

Les exportations pour les colonies pendant 1845, y compris les envois en espèces et marchandises pour le service de l'administration dans les Indes, s'élèvent à environ fl. 9,288,000. Cette somme se divise à peu-près de la manière suivante :

Cotons écrus et blancs pour environ	fl. 3,326,000.
Cotons imprimés » »	141,000.
Tissus » »	175,000.
Draps » »	42,600.
Cuivre laminé » »	51,000.
Quincaillerie » »	12,400.
Bijoux en or et argent » »	14,800.
Sacs à café » »	161,000.
Polimittes » »	145,000.
Fer en barres » »	12.000.

Le chiffre pour les cotons écrus et blancs surpasse celui de l'année précédente, d'environ fl. 900,000, et celui pour les cotons imprimés est également supérieur.

Ce résultat prouve de nouveau l'impulsion salutaire que cette Société donne à l'industrie nationale.

La Société de commerce a affreté pendant l'exercice de 1845, 77,346 lastes, ce qui fait 6,000 lastes de plus qu'en 1844, et 14,000 de plus qu'en 1843. De tous les navires affretés par la Société de commerce en 1844, il n'y en a qu'un seul qui ait fait naufrage.

La société a payé pour frais de transport une somme de fl. 10,889,000 et pour primes d'assurance, fl. 790,000.

Tels sont les principaux faits empruntés au rapport du président de la société. On voit que le mouvement de cette association dont les opérations sont si intimement liées au bien-être du pays, va toujours croissant, et qu'elle continue ses efforts pour obtenir l'extention du commerce, de la navigation et de l'industrie des Pays-Bas.

Le résultat n'est pas moins avantageux pour les actionnaires. Suivant la balance présentée par les commissaires, il sera réparti outre les intérêts, un dividende à fixer ultérieurement.

Le Roi, LL. AA. RR. le Prince et la Princesse d'Orange et le Prince Alexandre, accompagnés d'une suite nombreuse, ont assisté à la brillante partie de chasse au faucon qui a eu lieu le 17 aux environs d'Apeldoorn, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. A. R. la Princesse d'Orange. Parmi les personnes de rang qui y assistaient on a remarqué le ministre d'Etat, baron Schimmelpenninck van der Oye, et le gouverneur de l'Overyssel ; ainsi qu'un grand nombre d'étrangers de distinction. Le Roi et les Princes sont retournés le soir à 9 heures au Loo où S. M. a passé la nuit.

L'anniversaire de la bataille de Waterloo, par ordre du Prince d'Orange, a été salué par cent-et-un coups de canon.

S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas a quitté Berlin le 17, se rendant à Muskau.

Le Roi a approuvé la nomination de M. G. J. Versteegh comme vice-consul de S. M. le roi de Suède et de Norwége, en résidence à Edam, et celle de M. Deeking Dura, comme vice-consul sicilien en résidence à Dordrecht.

Nous avons publié hier et avant-hier tout ce que la presse américaine contient d'important sur les deux derniers combats entres les troupes de l'Union et celles du Mexique. On ne peut faire que des conjectures sur les projets ultérieurs des Américains et sur l'effet que produira au Mexique la nouvelle de ces defaites. Les journaux américains sont à la paix : ils redoutent les conséquences de la prolongation de l'état de crise où se trouve le commerce maritime et les dangers d'une invasion dans un pays où le climat est plus à redouter que les balles. On dit cependant que le général Taylor a reçu l'ordre de s'avancer à 100 lieues dans l'intérieur. Le général Scott forme un second corps d'armée auquel on adjoint des prêtres catholiques, et l'on attend de ces prêtres, de l'évêque Hughes en particulier, qu'ils disposeront les esprits des Mexicains à supporter l'occupation du pays par une armée de protestants.

La position de Paradès, président du Mexique, est d'autant plus dangereuse en ce moment que le général Almonte lui fait une guerre sourde, et l'arrestation du secrétaire du général va occasionner une rupture ouverte. Paradès a commis en outre une faute énorme. Il ne peut plus attendre de secours efficaces que de la part de l'Angleterre ; pressé par le besoin d'argent, il a suspendu le paiement des dettes auxquelles les revenus de la douane de la Vera Cruz étaient affectés ; or, ces revenus viennent précisément d'être offerts par son ministre à Londres, en garantie des intérêts des bons Mexicains dont les Anglais sont détenteurs. Il était stipulé qu'aucune circonstance n'en autoriserait la saisie. Une chance reste à Paradès, celle d'une collision dans l'Océan-Pacifique, entre le flotte américaine qui a, dit-on, reçu l'ordre d'attaquer Mazatlan et la flotte anglaise qui a l'ordre de l'empêcher. En étendant leur conquête jusqu'à la Californie, les Américains risqueraient de perdre le Texas.

Des lettres de Campêche annoncent que le Yucatan manifeste des dispositions à se séparer du Mexique.

Au milieu des bruits de victoire, l'affaire de l'Orégon est un peu oubliée. Cependant la chambre des représentants a voté, le 29, un bill qui étend la protection des Etats Unis à tous les citoyens habitant le territoire contesté. Ce n'est pas là un acheminement à la solution pacifique de l'affaire.

Le 28 mai, le président des Etats-Unis a adressé au congrès un message pour lui annoncer que les différends qui s'étaient élevés entre les deux gouvernements d'Angleterre et des Etats-Unis pour un remboursement de droits perçus en violation du traité de commerce de 1815, ont été aplanis d'une manière satisfaisante. M. Pakenham avait transmis au président des Etats-Unis une note de lord Aberdeen, concernant cet objet, et portant que le gouvernement britannique accédait au désir manifesté à cet égard par le gouvernement américain, et avait en conséquence ordonné le remboursement des droits perçus sur du riz importé en Angleterre des Etats-Unis. La note de lord Aberdeen contient ce passage :

« En communiquant cette décision au secrétaire d'état d'Amérique, vous direz que le gouvernement a adopté cette résolution parce qu'il compte sur l'empressement que mettra le gouvernement américain à rembourser de son côté les droits trop élevés perçus dans les Etats Unis sur certains articles britanniques expédiés avant le 1er septembre 1842. »

Si nous en croyons le *Courrier d'Anvers*, le gouvernement belge a décidé qu'en général il ne serait plus exigé de passeports aux frontières de France, d'Allemagne et des Pays-Bas, et que la police se bornerait à expulser du territoire les gens sans aveu qui compromettraient la sûreté publique. L'honnête voyageur se rendant en Belgique pourra donc désormais se dispenser de se munir d'un passeport que le voyageur fripon se procure toujours facilement.

Le *Times* établit dans les termes suivants, un parallèle entre la politique de l'Angleterre aux Indes, et celle de la France à Alger.

« En Algérie, les Français n'ont fait que lutter de barbarie et de cruauté avec les Arabes. Qu'en est-il résulté ? Ils ne sont que campés, mais non pas établis en Algérie. Dans les Indes, l'armée anglaise victorieuse a donné l'exemple de la civilisation ; elle ne s'est pas signalée par des cruautés ; toutes les promesses faites au pays ont été tenues, aussi la puissance anglaise s'est-elle consolidée dans les Indes. Si le général Hardinge avait voulu suivre seulement une semaine la tactique du général Bugeaud, il aurait fait naître dans le Kohistan ou le Punjaub un Abd-el-Kader tout aussi redoutable que celui de l'Algérie. Les Arabes ne sont pas éternellement irritables. Notre position d'Aden est suffisamment protégée par six compagnies d'un régiment anglais, et sa population s'est considérablement accrue à l'ombre de notre drapeau. Les indigènes rendent hommage à notre manière d'agir. »

On pouvait s'attendre à voir, à l'approche des élections, se renouveler en France les querelles de parti, dont nous avons déjà vu des exemples dans les dernières élections. C'est surtout le parti radical et la gauche qui se distinguent. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans une lettre de Paris, du 17 de ce mois :

« On ne saurait se faire une idée du désordre qui règne, en ce moment, dans le camp de l'opposition. Le camp d'Agramant, qui, sous ce rapport, jouit depuis des siècles d'une réputation traditionnelle, ne saurait être comparé à celui que le radicalisme a eu la prétention de dresser depuis quelques années. Les jalousies, les querelles y ont dégénéré à ce point que personne ne veut remplir les emplois secondaires dans la lutte qui se prépare ; que tout le monde veut être chef de file, commander, tenir le drapeau. C'est un Tohu-Bohu sans exemple, dont on commence à se douter dans le public et dont on a la cruauté de rire, tant l'opposition inspire peu de sympathie actuellement, du moins celle que nous voyons et surtout que nous entendons parler. On avait promis un manifeste général ; personne ne voulant céder à son voisin une de ses opinions, une de ses idées, il n'y a pas de manifeste général. Chacun publiera le sien et, avant peu de jours, nous aurons à signaler de singulières révélations. Il y a parmi les prétendants qui visent à représenter le radicalisme, des hommes que l'on connaissait à peine et qui ont la prétention de renverser leurs anciens. De là principalement, les motifs de haines et de jalousies plus ou moins secrètes, plus ou moins adroitement dissimulées dont on peut s'amuser à donner le curieux et surtout l'édifiant spectacle. »

Heureusement que ce ne sont pas là les sentiments de la saine

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 21 JUIN 1846.

MADELEINE.

III.

Moins enivrée qu'on ne pourrait le croire de sa nouvelle position, Madeleine rentra pieusement dans ce château où tous les serviteurs qui l'avaient vue grandir et qui l'aimaient la reçurent à l'égal d'une jeune reine. Elle y vécut comme par le passé, modestement, sans ostentation, uniquement préoccupée du bonheur des êtres confiés à ses soins. Son autorité ne se révéla que par la profusion des bienfaits qu'elle répandit autour d'elle ; autrement, il eût été difficile de soupçonner l'accroissement de sa fortune : on eût dit encore la pécheresse pieuse recueillie par la charité de son oncle. Elle avait déclaré tout d'abord qu'elle entendait que rien ne fût changé à l'ancien train de vie de la maison, et que toutes les habitudes du bon chevalier fussent respectées, absolument comme s'il ne fût pas mort et qu'il dût revenir d'un instant à l'autre. Pour sa part, elle n'avait pas voulu d'autre appartement que la chambrette où s'étaient écoulés les derniers jours de son adolescence et les premières années de sa jeunesse. Lorsqu'on venait prendre ses ordres sur quelque chose d'un peu sérieux, elle ne manquait jamais de se consulter avec ses gens pour savoir ce qu'en pareille circonstance aurait décidé M. le chevalier. S'il lui arrivait de conseiller ou de réprimander (ce dernier cas était bien rare), elle s'y préparait toujours par quelque chose de pareille à celle-ci : — Je crois, mes enfants, que voici ce qu'aucun d'eux fait votre excellent maître, M. le chevalier. — Elle répétait souvent que la meilleure manière d'honorer la mémoire des êtres que nous avons aimés est de ne rien faire de ce qui aurait pu les affliger, et de se demander avant d'agir ce qu'ils en penseraient, s'ils étaient encore présents. Enfin, lorsqu'elle parlait de Maurice, ce n'était qu'avec respect et comme d'un jeune roi dont elle administrait le royaume pendant sa minorité. Elle était moins reine que régente.

Le bruit de sa prospérité s'étant répandu dans le pays, les épouseurs n'avaient pas tardé à se présenter. Valtravers était devenu comme une Mecque ou comme un Saint-Sépulcre désigné à la piété fervente de tous les célibataires du département. Pendant quelques mois, on put voir une longue file de ces pélerins se dirigeant vers le saint lieu pour y faire leurs dévotions. Petits hobereaux, gentillâtres ruinés, fils de famille, garçons jeunes et vieux, qui dans sa carriole d'osier, qui sur ses pattes de héron, qui sur une rosse efflanquée; ils accoururent de tous les points de l'horizon en récitant leurs patenôtres. Quoique sérieuse et réfléchie, Madeleine avait cette bonne et franche gaieté qui procède naturellement d'une conscience pure, d'une cœur droit et d'un esprit sain. Elle répondit à ces fidèles que c'était un spectacle édifiant de voir qu'une pauvre orpheline fût devenue tout d'un coup l'objet d'un culte si pur, d'un empressement si désintéressé. Elle s'était bien laissé dire en Allemagne que la France était la patrie des ames pieuses et des cœurs généreux, mais elle n'avait pas soupçonné jusqu'ici qu'on y poussât si loin la religion de l'infortune. Touchée jusqu'aux larmes, elle n'avait qu'un regret, c'était de se trouver assez heureuse dans son humble condition pour ne pas vouloir l'échanger contre le rare honneur qu'on venait lui offrir. Ainsi se virent congédiés tour à tour ces dévots et pieux personnages.

Au demeurant, Madeleine avait toujours sérieusement répondu dans le même sens toutes les fois que le chevalier ou la marquise l'avaient pressée de se marier. Cette enfant avait décidé qu'elle ne se marierait pas. Si tel était son goût, je l'approuve, n'ayant jamais compris le petit ridicule qui s'attache aux filles vieillies dans le célibat. Ne semblerait-il pas qu'un mari soit une denrée à la fois si indispensable et si rare qu'on ne puisse s'en passer, et qu'en même temps on coure le risque de n'en point trouver ? Il n'est guère de laide ou pauvre créature qui n'en ait rencontré sur sa route; mais j'estime celle qui s'est résignée à vieillir dans la solitude plutôt que de consentir à mésallier son cœur ou son esprit.

Débarrassée de ses prétendants, Madeleine continua de vivre dans la retraite, partageant ses jours entre les soins de son petit empire, l'exercice de la bienfaisance et la culture des arts quelle aimait. Elle avait exhumé de la bibliothèque de son oncle quelques bons vieux livres qui achevèrent de mûrir son intelligence. Dans sa gravité souriante, dans sa beauté calme et sereine, elle représentait à vingt-et-un ans la grace et la raison, le bon sens et la poésie, pareille aux fleurs qui pompent le suc de la terre par les racines de leur tige, et qui boivent en même temps dans leur calice embaumé la rosée du ciel. Elle était pieuse aussi, et chaque dimanche elle allait entendre la messe à Neuvy-les-Bois. Elle visitait volontiers ce méchant village qui l'avait vue si délaissée, où maintenant elle avait ses pauvres et ses orphelins qui la bénissaient. A la sortie de l'église, elle oubliait rarement d'entrer chez la bonne fermière qui lui avait charitablement offert de goûter le lait de ses vaches. Quant à M. Pierrot, elle ne put jamais réussir à l'apprivoiser. Soit qu'en sa présence il se sentît bourrelé de remords, soit plutôt dans la crainte qu'elle ne lui réclamât la place d'argent qu'il avait si bien gagnée, le drôle se sauvait à toutes jambes du plus loin qu'il l'apercevait.

Quand les teintes funèbres que la mort laisse après elle se furent dissipées autour de Madeleine, quand le temps eut changé en ombres souriantes les spectres de sa douleur, cette jeune fille aurait pu s'estimer heureuse entre toutes, sans une préoccupation incessante qui l'obsédait au sein de son bonheur. Que faisait Maurice ? que devenait-il ? Depuis la mort de son père, il n'avait donné signe de vie que par l'éclat de ses désordres toujours croissants. Avant de prendre possession de Valtravers, cédant à l'entraînement d'une délicatesse adorable, que les esprits élevés n'auront pas de peine à deviner, et que les natures médiocres s'épuiseraient vainement à comprendre, Madeleine lui avait écrit pour s'excuser de sa fortune. Cette lettre qu'il avait dû porter respectueusement à ses lèvres, à moins qu'il ne fût déjà mort à tout sentiment de vertu, était demeurée sans réponse. Et cependant, malgré tant de raisons pour le repousser de son cœur, quoi qu'il eût fait et quoi qu'on eût dit, Madeleine cherchait encore ce malheureux jeune homme d'une pensée inquiète et troublée ; elle le retrouvait dans ses rêves tel qu'il était le soir d'automne où pour la première fois il lui avait ouvert la porte hospitalière. Elle n'était alors qu'une fillette ; mais, à cet âge où nous autres hommes nous ne faisons qu'échapper aux amusements du berceau, on ne sait pas ce qui germe déjà dans ces cœurs de quinze ans. Les filles n'ont point d'enfance, et, si jeune que soit sa femme, à moins de l'avoir vue naître et grandir, il n'est pas un mari qui doive se flatter d'avoir recueilli le premier parfum de son ame.

Dieu qui voit le diamant se former dans les entrailles de la terre et la perle éclore dans le gouffre de l'océan, Dieu seul a pu savoir ce qui se passa dans le sein de cette enfant depuis la première rencontre. Madeleine avait longtemps refusé de croire que Maurice fût tombé aussi bas qu'on l'assurait. Longtemps elle l'avait défendu contre tous, même contre son père si indulgent, contre la marquise si bonne. Enfin, lorsqu'après avoir vu les jours du chevalier abrégés et le domaine des aïeux vendu publiquement aux enchères, elle avait dû se rendre à l'évidence ; ce jeune homme n'en était pas moins resté la secrète pensée, le roman

Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

partir de la nation, qui, il faut l'espérer, ne se laissera pas entraîner dans [illegible] l'égoïsme et la vanité cherchent à creuser sous ses pas.

L'opinion publique à Rome désigne le cardinal Fransoni comme successeur de Grégoire XVI au souverain pontificat. Cette opinion s'appuie sur les raisons suivantes. Le pape Grégoire XVI était, comme on sait, originaire de Pellunes dans l'Italie autrichienne. Or, l'usage établi exige qu'on choisisse le nouveau pape parmi des prélats d'une autre contrée de l'Italie. La Toscane n'ayant actuellement pas de cardinaux, il ne reste parmi les états italiens plus considérables que le royame de Naples, celui de Sardaigne et l'état de l'église. Ce dernier ne possède dans ce moment que très-peu de cadinaux influents dont une raison quelconque n'empêche la nomination, par exemple, pour les cardinaux Lambruschini, Materi, les hauts postes qu'ils ont remplis jusqu'ici dans l'administration et pour le cardinal Micara, ses idées de réforme bien connues. Quant aux cinq ou six cardinaux napolitains, ils ne sauraient supporter la concurrence avec les onze cardinaux sardes, parmi lesquels figure au premier rang Fransoni (né à Gênes le 10 décembre 1775). Déjà à l'élection de 1831 plusieurs voix se sont portées sur lui ; dès lors sa réputation de sagesse n'a fait que grandir. Cependant il serait bien possible que cette fois aussi se réalisât le proverbe : « Qui entre au conclave comme pape en ressort comme cardinal. »

Les lettres reçues de Rome, sont du 8 juin, par conséquent postérieures de trois jours à celles qui ont annoncé des troubles dans Rome et dans les légations. Tous les bruits répandus à cet égard sont absolument faux. Une lettre écrite de Bologne même, par un personnage qui est en position d'être bien informé, nous apprend que la mort du Pape y a été reçue avec un sentiment de regret universel. La légation jouit de la plus grande tranquillité et le cardinal légat a pu, sans craindre aucun trouble pendant son absence, se rendre au conclave. A Rome, la population n'est pas moins calme : il n'y a d'autre agitation que celle que produit toujours dans les esprits la mort d'un pape, l'attente d'un nouveau pontife, et les conjectures que chacun peut faire sur le choix du conclave. On pense bien que nous n'irons pas nous faire l'écho de tous les bruits dont se nourrissent la curiosité romaine et la crédulité des étrangers pendant la vacance du Saint-Siége.

Production du tabac dans les Etats-Unis.

Il est prouvé que le sol de tous les Etats-Unis, malgré la grande différence du climat, s'adopte assez bien à la culture du tabac. Cette culture, d'ailleurs, n'a un grand développement que dans quelques parties, tandis que dans d'autres elle n'est que faiblement mise en œuvre. Au reste, il n'est pas douteux que l'on pourrait obtenir des résultats plus satisfaisants si l'on y apportait beaucoup plus de soin.

Le tabac, entre les 34 et 40 degrés de latitude, vient mieux que dans toute autre situation.

La production de la Virginie en 1840 s'est élevée au chiffre de 75,243,108 livr. Son tabac est reconnu le meilleur. Ces états [illegible] tions que [illegible] être trompé. Il existe, dans tous les districts où l'on cultive cette plante, des bureaux spéciaux d'inspection où sont vérifiées très-scrupuleusement les écritures qui y sont relatives. Grâce à ces inspecteurs, les fournitures ne sont pas seulement de bonne qualité, mais encore leur prix est toujours uniforme.

Celui qui veut exporter du tabac doit le soumettre à un examen rigoureux ; dans le cas où il s'y trouverait quelques défauts, il est déclaré impropre pour l'exportation, ce n'est que lorsque cette denrée est d'une qualité reconnue bonne, qu'elle est mise en bariques, marquées avec un fer rouge, et ensuite livrée à l'exportation avec un certificat. Ces mesures serviront beaucoup à maintenir cette préférence qu'a l'étranger pour le tabac de la Virginie.

Après la Virginie les états suivants ont produit en 1840 une grande quantité de tabac, ce sont : Kentucky 53,436,909 liv., Tenesse 29,550,432 liv., Maryland 24,816,012 liv., la Caroline septentrionale 16,772,432 liv., le Missouri 9,037,913 liv. ; ensuite Ohio 5,942,275 liv., et Indiana 1,820,306 liv. La production des autres états a été très-faible. En totalité la récolte de toutes les parties de l'Union s'est élevée à [illegible] soit 182,636 barriques, chacune contenant 1,200 liv.

En calculant le prix moyen de toutes les barriques à 81 dollars 5 cent. ou soit fr. 427.13 1/3, il en résulte pour la production du tabac des Etats-Unis une valeur totale de 14,802,617 dol. 80 cent. ou fr. [illegible],009,3[illegible]

Pendant l'espace de dix ans, finissant en 1840, il a été exporté annuellement 196,775 barriques ; ainsi l'on peut compter la consommation annuelle des Etats-Unis pour 85,[illegible]0 barriques. En 1841 ont été exportées 147,828 barriques dont la valeur est de 12,576,703 dol. ou fr. 56,342,198. L'exportation, dans les années 1842 et 43 [illegible] suivant :

Exportations.

	Barriques.	Dollars.	Barriques.	Dollars.
	ANNÉE 1842.		ANNÉE 1843.	
Angleterre	38,036	3,080,054	21,029	1,250,565
Ecosse	363	129,471	21	2,151
Irlande	50	2,679	»	»
Villes anséatiques	42,614	1,974,600	24,501	1,021,851
Pays-Bas	36,079	1,573,615	19,519	816,169
France	15,933	1,125,167	11,406	932,335
Espagne	5,356	323,576	339	18,099
Gibraltar	4,813	317,186	4,771	149,149
Autriche	2,293	143,165	968	72,748
Pays divers	14,248	866,239	11,897	624,712
Total	158,710 ou F. 50,237,582.	9,540,755	94,454 ou F. 24,533,914.	5,850,979

En résumé, l'exportation du tabac des Etats-Unis a presque doublé depuis 1821. Une augmentation également notable a eu lieu dans les expéditions faites pour les Pays-Bas et en Allemagne ; pendant que celles faites dans le royaume britannique ne se sont pas élevées à égale proportion, quoique le nombre de ses habitants se soit accru, depuis 1821 jusqu'en 1840, de 7,000,000. A mesure que les droits ont augmenté en Angleterre la consommation du tabac a généralement diminué.

Affaires du Portugal.

Lisbonne, le 10.

L'insurrection commence à s'apaiser, mais seulement d'une manière partielle. Dans la plus grande partie du pays les insurgés, après avoir obtenu ce qu'ils demandaient, rentrent paisiblement chez eux. Les insurgés de Tras-Os-Montes et du Minho, qui s'étaient rassemblés en grand nombre autour d'Oporto sous les ordres de don Fernando Villa Real, ont été les premiers à donner l'exemple de la soumission. Le nouveau gouverneur civil d'Oporto, vicomte Beire, leur a adressé une proclamation dans laquelle, après avoir reconnu la justice de leurs réclamations il les a exhortés à déposer les armes puisque tous leurs griefs avaient reçu leur redressement par le renvoi des frères Cabral, le retrait des lois odieuses au pays, la convocation de nouvelles cortès qui auront pouvoir de reviser la charte de 1826, et enfin le rétablissement de la garde nationale. Cet appel à leurs bon sens, et à leurs sentiments patriotiques a produit le meilleur effet. Mais les corps insurgés réunis à Coimbre et à Santarem n'ont pas été aussi facilement mis à la raison. Ceux de Santarem surtout sont les plus exaltés et les plus redoutables. Santarem est [illegible] junte présidée jusqu'à ce jour par M. Manoel Passos et comptant, dit-on, 5 à 6,000 hommes parmi lesquels un corps de cavaliers, volontaires, le 9e régiment d'infanterie qui s'est joint à la révolte, et environ 200 déserteurs de divers corps. Dans l'état de faiblesse où se trouve le gouvernment, il eût été oiseux de chercher à employer contre ces forcenés des mesures de vigueur ; on eut donc recours au moyen de persuasion et de conciliation. Après plusieurs pourparlers la junte de Santarem avait enfin consenti à se soumettre et à se dissoudre ; elle avait même adressé à la reine une adresse très-respectueuse à la suite de laquelle un décret royal parut dans le *Diario*, journal officiel. Il y était déclaré que la junte avait bien *mérité de la patrie* et on l'engageait à continuer ses fonctions pour aider les autorités à pacifier le district. Tout allait bien jusque-là. Mais au moment où les choses commençaient à prendre une meilleure tournure, de nouvelles complications ont surgi. La junte avait demandé et le gouvernement avait accordé le rappel de tous les officiers qui en 1842 avaient été mis à la retraite à cause de leur opposition à la charte ; la junte avait insisté sur ce point comme une garantie contre le retour d'un système oppresseur qui a donné lieu à l'insurrection. Mais le gouvernement se contente d'accorder la totalité de leur traitement aux officiers en question dont le nombre est très-considérable, sans les appeler au service actif. La junte alors voyant dans cette décision une manœuvre [illegible], a rétracté sa soumisssisn et a repris son attitude menaçante. La junte de Coimbre en a fait autant et il est probable que cet exemple sera imité par plusieurs autres. On s'attend d'un moment à l'autre à ce que les insurgés du Nord reprennent les armes. M. Panos Manoel, qui avait conseillé une conduite modérée, a été illuminé et on assure même qu'il a été obligé de se cacher pour ne pas être assassiné. L'avant-garde des insurgés est en ce moment à Villa-Franca, à 20 milles de Lisbonne, elle est commandée par le fameux Manton, l'un des chefs de la révolte de l'arsenal en 1838. Le baron Almeirim est venu porter au gouvernement l'*ultimatum* de la junte qui est le renvoi de tous les officiers de la marine et de l'armée de terre et leur remplacement au service actif par les officiers congédiés en 1842, il a été renvoyé avec un refus formel à cette demande dont l'accomplissement aurait pour effet de mettre entièrement le gouvernement à la merci du parti septembriste. Nous pouvons donc nous attendre à une collision, car les insurgés ont déclaré qu'ils marcheraient immédiatement sur Lisbonne s'il n'était pas fait droit à leurs prétentions. Le gouvernement a dirigé toutes les troupes disponibles sur Villa-Franca ; la lutte sera sanglante, on le craint, mais on espère que l'avantage restera aux troupes royales, qui, quoique inférieures en nombre à celles des insurgés, sont mieux équipées et beaucoup mieux disciplinées que celles-ci. . . . . .

Voilà où en est quant à présent le premier acte de notre drame politique ; le second acte commencera à l'ouverture de la session des nouvelles cortès au mois de septembre, et c'est alors seulement que l'insurrection aura son dénouement. Quel sera ce dénouement, c'est ce qu'il est difficile de préjuger. La seule chose certaine jusqu'à présent est l'anéantissement de la charte, cette boîte de Pandore, triste héritage de don Pedro à la nation portugaise. Le système des économies sera largement appliqué à toutes les branches des dépenses publiques. En somme, le pays, malgré l'augmentation de la dette publique résultant de l'insurrection, sera bientôt en position de faire face à ses engagements envers ses créanciers. Mais le fera-t-il, voilà ce qui n'est pas certain encore, on n'a pas à craindre, il est vrai, du ministère actuel qu'il manque à ses promesses ; mais son existence est encore très-précaire. Voilà les nouvelles cortès qui vont s'assembler, et comme il est probable qu'elles se composeront en grande partie de miguélistes et de septembristes, on peut compter que cette assemblée aura fort peu d'égards pour certaines classes de créanciers de l'état. L'ancienne dette intérieure sera considérée comme sacrée, car aucun prétexte ne pourrait justifier une conduite contraire ; mais les emprunts du ministère Cabral et la dette extérieure seraient traités avec moins de façons par un ministère exaltado qui viendrait au pouvoir ; on ne les répudiera peut-être pas, mais on négligera d'en payer les intérêts ou on les soumettra à une réduction arbitraire.

Le *Diario* du 10 publie divers décrets pour ordonner : 1° la [illegible] comme par le passé jusqu'à la réunion [illegible] nomination d'une commission chargée de faire un rapport sur l'état des finances du pays et de proposer un nouveau système d'impôts et de moyens de payer la dette publique.

La tranquillité est rétablie à Lisbonne, mais les affaires sont dans un état déplorable. Les actions de la banque ont baissé de 40 p. c. ; celles de la Compagnie de confiance, de 60 p. c.

(Corresp. du *Morning-Herald.*)

Nouvelles de France.

Dans la séance du 16 de la chambre des députés de France, M. Vavin rappelle à la chambre que l'article 1er du traité de Vienne assure aux Polonais une représentation nationale. Le traité est-il exécuté ? Non.

L'orateur recommande ce grand fait à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Guizot. La chambre comprend que dans ce moment les convenances politiques m'empêchent d'entrer dans aucun développement. Des réserves ont été faites par nous dès le premier

---

seins et on en [illegible] caché de sa vie. Ces préoccupations avaient redoublé d'intensité depuis q[illegible] ; retrouvant à chaque pas les traces vives de cette jeunesse qu'elle avait connue déjà si impétueuse, mais si charmante encore en ses ardeurs. Dans l'appartement qu'il avait habité, rien n'était changé depuis son départ. Elle y passait souvent de longues heures, tristes parfois et parfois enchantées. Dans le parc, elle s'asseyait sous les arbres qu'il avait plantés. Traversait-elle la cour du château, les chiens de chasse accouraient lui lécher les mains. Gagnait-elle les bords de la Vienne, par-dessus les haies elle apercevait les chevaux qu'il avait montés, et qui paissaient en liberté dans les grasses prairies. La forêt entière n'était remplie que de sa seule image. Il avait sculpté lui-même les boiseries de chêne de la salle à manger. Ce n'est pas tout. Il y avait à Valtravers une bonne et brave créature, qui n'avait jamais quitté le manoir, où elle avait vu presque en même temps que Maurice. Ils avaient sucé tous deux le [illegible] ce qui, dans nos provinces, établit toujours entre enfants une espèce de fraternité. Le chevalier, qui l'aimait, avait fait donner un sorte d'éducation à cette fille, qui avait eu le rare esprit d'en profiter peu et de demeurer tout bonnement ce que la nature l'avait faite, propre, active, alerte, avenante, avant son franc parler, réjouissant la vue par sa belle santé, et rappelant tout à fait Dorine et Marinette. On ne lui connaissait guère d'autre défaut que d'être quelquefois trop bruyante dans l'effusion de ses sentiments, naturellement exaltés. Ce n'était pas de l'amour qu'elle avait pour son frère de lait, c'était une adoration véritable. Elle trouvait tout simple qu'il eût mangé son bien suivant ses goûts, et ne s'étonnait que d'une chose ? c'était qu'on se permît de s'en étonner. Au lieu de le vendre, il eût mis le feu au château de son père, Ursule aurait sans hésiter déclaré le trait admirable. Il eût fait rôtir ses moutons en manière de distraction, qu'elle eût jugé le cas tout au plus singulier. Elle s'était prise tout d'abord pour Madeleine d'une affection à peu près pareille. Aussitôt qu'elle avait appris qu'une petite Allemande, orpheline, cousine de Maurice, venait d'arriver au château, elle était accourue, s'était jetée sur elle, et avait [illegible] la noyer dans ses larmes. Elle était belle surtout, quand serviteurs ou gens de ferme s'avisaient de paraître douter devant elle des vertus du jeune chevalier. Une tape par-ci, un soufflet par-là, cela ne lui coûtait pas ; [illegible] le poing fermé ; les plus hardis n'osaient s'y frotter. Madeleine [illegible] entrer avec elle. Quel charme l'y poussait ? Il n'est pas besoin [illegible] Ursule, de son côté, n'avait pas de plus grand bonheur que [illegible] jeune maître, tout se trouvait aller pour le mieux. Il [illegible] ce jours où Madeleine ne la fît appeler. Une fois assises [illegible] l'une brodant, l'autre faisant des reprises, on en venait vite à Maurice. Ursule racontait d'abord les premières années de ce jeune homme. C'était toujours la même chose ; mais ce que l'une ne se lassait pas d'entendre, l'autre ne se lassait pas de le répéter. En remontant le cours des souvenirs, insensiblement on arrivait à l'heure présente. Ursule représentait son frère de lait comme un agneau sans tache : elle prédisait son prochain retour. Madeleine secouait la tête. Cependant la métairie du Coudray n'avait pas été mise en vente ; Maurice n'avait donc pas dit au pays un éternel adieu.

Ce dernier espoir se brisa. On apprit un jour que le Coudray était en vente, et, comme un malheur ne marche jamais seul, le même jour, un événement plus imprévu jeta le trouble et la consternation dans la petite colonie. Un homme de loi vint signifier à Madeleine qu'un neveu de Mme de Fresnes, qu'on croyait mort depuis plusieurs années, avait reparu dans la contrée, qu'il attaquait le testament de sa tante, et qu'à partir de ce jour les hostilités commençaient.

A quelque temps de là, Madeleine se promenait un soir dans les allées du parc. Elle marchait lentement, seule et triste, préoccupée. Quoiqu'il fût impossible de prévoir l'issue du procès entamé, bien qu'elle répugnât aux soucis flétrissants qu'entraînent ces sortes d'affaires, ce n'était pourtant pas le soin de sa fortune qui l'agitait ainsi. Son premier mouvement avait été de sortir tête levée de ce château ; si elle s'était résignée à défendre ses droits, ce n'avait été que par respect pour la mémoire de ses bienfaiteurs. Maintenant, quoi qu'il arrivât, elle avait fait son devoir. Le reste ne l'inquiétait pas. Que lui importait désormais ce manoir où Maurice ne reviendrait jamais ? Elle ne l'avait jamais considéré que comme la propriété de son cousin ; durant près de trois ans, c'avait été le rêve de sa vie, et la joie de son ame de penser qu'un jour viendrait où l'enfant prodigue serait réintégré par elle dans le domaine de ses pères.

Lui, cependant, que faisait-il ? Au tournant d'une allée, Madeleine le vit devant elle. C'était bien lui, c'était Maurice, mais si pâle, si changé, qu'on eût dit le spectre de ce jeune homme. Hélas ! il n'était plus, en effet, que le spectre de lui-même. Madeleine, éperdue, voulut se jeter dans ses bras ; son émotion échoua contre l'attitude glacée de cette morne figure. Après avoir fait remarquer que la soirée était fraîche, il offrit à sa cousine de la reconduire au château. Tandis qu'à son bras tremblait Madeleine, il marchait d'un pas assuré. Il monta sans hésiter les degrés du perron. Seulement, lorsqu'il entra dans le salon et que Madeleine lui dit : C'est ici que votre père est mort ! ses jambes parurent fléchir, il cacha sa face entre ses mains. — Ah ! te voilà, toi, dit-il à Ursule, qui l'étouffait de ses embrassements. Après quelques compliments banals à l'adresse de sa cousine, il raconta que [illegible] pour un long voyage d'où il espérait pas revenir, il avait voulu revoir une dernière fois la maison de son père et dire adieu à tout ce qu'il avait aimé. Au bout d'une heure, il se retira dans sa chambre, la jeune fille ayant exigé qu'il ne cherchât pas d'autre gîte.

— Ah ! le malheureux ! ah ! le malheureux ! s'écria-t-elle en fondant en larmes et en éclatant en sanglots.

Pour Ursule, elle était changée en pierre.

Maurice, en venant à Valtravers, était décidé à n'y passer que quelques heures ; il devait en repartir aussitôt et retourner à Paris, pour régler ses affaires et achever les préparatifs du long voyage qu'il méditait. Sur l'insistance de sa cousine, il consentit à demeurer quelques jours après d'elle. Pendant ce temps, Madeleine put observer les ravages qui s'étaient faits chez le jeune homme moins encore sur sa figure que dans son cœur et dans son esprit. Elle le vit souvent sombre, morne, railleur, rarement affectueux et bon. Il parut toutefois se préoccuper des intérêts de sa cousine. Un soir, pour l'acquit de sa conscience, il feuilleta du pouce les pièces du procès, estima l'affaire en bon chemin, et déclara, sans en rien savoir, que c'était chose jugée d'avance.

— C'est vous que cela regarde, mon cousin, lui dit la jeune fille en souriant.

— Moi, ma cousine.

— Ignorez-vous que, depuis la mort de votre père, ce domaine n'a pas changé de maître ?

— O mon Dieu ! ma cousine, répliqua Maurice d'un ton indifférent, vous feriez là de la générosité en pure perte. Il faut bien vous dire, que je pourrais avoir tous les châteaux de France sans être pour cela plus heureux.

— Vous êtes donc malheureux, Maurice ? demanda la jeune fille, d'une voix si douce et si triste, qu'elle eût amolli un cœur de rocher.

— Moi, ma cousine ! je suis le plus heureux des hommes.

A ces mots, il partit de cet éclat de rire strident et sec, qui est le cri de l'impuissance et du désespoir.

Le lendemain, Madeleine apprit que Maurice était parti sans lui dire adieu. Il est vrai que, de retour à Paris, il lui écrivit pour s'excuser de ce brusque départ. Deux mois après, il écrivit encore. Ses préparatifs étaient achevés ; dans quinze jours, il partait enfin. Sous une apparence railleuse, ces deux lettres se ressentaient du mauvais état de son ame. La dernière surtout respirait un sombre découragement et de plus sombres [illegible] A la première, Madeleine s'était sentie triste jusqu'à la mort ; [illegible] elle fut frappée d'épouvante.

(La suite à [illegible])

moment et ont été constamment maintenues depuis.

M. Saint-Marc-Girardin. Je demanderai à M. le ministre des affaires étrangères s'il a eu connaissance d'un protocole signé le 15 avril 1846, et relatif aux affaires de Cracovie. Dans ce protocole, les trois puissances protectrices entendent pour régler le sort de la république. Il y avait dans la constitution cracovienne trois points importants : le primat qui gouvernait politiquement, l'évêché qui représentait l'ancienne foi, et l'université qui était un souvenir des anciennes franchises polonaises. D'après les renseignements que j'ai reçus, ces trois institutions disparaîtront pour faire place au commandement d'un général autrichien. Je demanderai à M. le ministre s'il a reçu sur cette affaire quelques mots, quelques renseignements.

M. Guizot. Je n'ai point eu connaissance de ce protocole, je n'ai reçu aucune note.

Quand les événements de Cracovie ont éclaté, j'ai fait, sur l'existence de la république et sur le droit de toutes les puissances signataires du traité de Vienne, toutes les réserves convenables, exactement les mêmes qui avaient déjà été faites en 1836 dans les mêmes circonstances. Il m'a été répondu que les mesures prises par les trois puissances étaient purement militaires et ne concernaient en rien l'existence politique de la république de Cracovie. C'est à ce point que l'affaire en est aujourd'hui.

Le *Moniteur* français publie trois ordonnances royales en date des 18 mai, 4 et 5 juin, concernant l'instruction religieuse et élémentaire, le régime disciplinaire, la nourriture et l'entretien des esclaves. Nous reproduisons l'ordonnance du roi concernant le régime disciplinaire des esclaves :

Art. 1er. Le droit de police et de discipline appartient aux maîtres, à l'égard de leurs esclaves, dans les cas ci-après :

Le refus de travail, ou l'absence aux heures pendant lesquelles le travail est dû ;

La désobéissance aux ordres que le propriétaire, le gérant, l'économe ou les commandeurs auront donnés dans la limite du pouvoir attribué aux maîtres, pour le travail, pour le maintien de l'ordre et pour l'enseignement religieux et élémentaire ;

Les injures proférées envers eux ou les membres de leur famille ;

Le maronnage, quand il n'aura pas excédé huit jours consécutifs, et qu'il aura été constaté par une déclaration préalable du maître à l'autorité ;

Les rixes et les voies de fait entre les esclaves ;

L'ivresse, les faits contraires aux mœurs ;

Les dégâts et les larcins commis sur l'habitation ou dans l'intérieur de la maison.

Dans les cas prévus ci-dessus, qui seraient de nature à entraîner l'application d'une peine judiciaire, la punition par le maître sera facultative pour lui, et sera exclusive de la répression par les tribunaux.

Tous autres délits ou contraventions commis par les esclaves seront exclusivement justiciables des tribunaux, conformément aux dispositions en vigueur, ou à celles qui pourront être ultérieurement établies ; et, à cet effet, les esclaves délinquants ou coupables devront être mis, par le maître, dans le délai de trois jours, à la disposition du procureur du roi.

Art. 2. L'emprisonnement de l'esclave, dans les cas spécifiés par les dispositions de l'article qui précède, pourra être ordonné par le maître, quand la peine n'excédera pas quinze jours consécutifs, et, dans ce cas, il sera subi sur l'habitation ou dans le domicile du maître.

Aucune détention disciplinaire excédant quinze jours ne pourra être infligée que par l'envoi de l'esclave à l'atelier de discipline du canton, avec l'autorisation du juge de paix, et l'esclave devra toujours être renvoyé à son maître dans le délai de trois mois.

Pour l'application de la disposition établie par le paragraphe 1er du présent article, il sera établi, dans chaque habitation, à l'exclusion de tout autre moyen d'emprisonnement, une salle de police, dont les dimensions et l'installation seront déterminées, dans chaque colonie, par un arrêté du gouverneur.

Un arrêté du gouverneur règlera également l'établissement et le régime des ateliers de discipline à créer dans chaque chef-lieu de canton, lesquels devront toujours être distincts et séparés des geôles affectées à la détention des individus poursuivis judiciairement ou condamnés.

Art. 3. Est prohibé, dans l'exécution des dispositions qui précèdent, l'emploi des fers, chaînes et liens, de quelque espèce et de quelque forme qu'ils soient.

L'emploi des entraves ne pourra avoir lieu qu'à titre d'exception, et à charge d'en rendre compte au juge de paix dans les vingt-quatre heures.

Art. 4. Les châtiments corporels sont interdits à l'égard des esclaves du sexe féminin, et des esclaves mâles qui aux termes de l'art. 3, § 2, de la loi du 18 juillet 1845, ne seront pas assujetis au maximum de travail déterminé par le § 1er du même article.

Le châtiment du fouet, à l'exclusion de toute autre punition corporelle, est maintenu, jusqu'à qu'il en soit autrement ordonné, à l'égard des esclaves mâles assujetis au maximum du travail.

Ledit châtiment ne pourra pas être infligé plus d'une fois par semaine, et ne devra, dans aucun cas, dépasser quinze coups.

L'instrument de fustigation ne devra jamais être porté par le commandeur ni par aucun autre des agents de l'habitation, sur le lieu du travail ; l'application de la peine devra toujours être séparée de l'instant où la faute aura été commise, par un intervalle de six heures. Elle ne pourra avoir lieu qu'en présence des hommes de l'atelier réunis.

Art. 5. Il sera tenu, sur chaque habitation et chez tout propriétaire des villes et bourgs possédant des esclaves, un registre coté et paraphé par le juge de paix, et sur lequel seront inscrites toutes les punitions qui auront lieu conformément aux dispositions ci-dessus, avec mention des manquements qui les auront motivées, du nom du supérieur qui aura ordonné, du nom de l'esclave qui les aura subies, ainsi que de la personne qui les aura ordonnées et de celle qui aura été chargée de leur exécution. S'il s'agit d'un emprisonnement, la durée en sera constatée. Si la punition est corporelle, le registre constatera, en outre, l'heure et les autres circonstances prévues par l'art. 4 ci-dessus. Les inscriptions devront toujours avoir lieu le jour même où la punition aura été infligée.

Des extraits certifiés par le maître seront remis aux magistrats chargés du patronage, à chacune de leurs tournées, indépendamment de l'exhibition qui devra leur être faite dudit registre, pour être par eux visé et arrêté.

Art. 6. Les plaintes portées par les esclaves devant les magistrats contre les maîtres ou contre les gérants ne pourront, lorsqu'elles auront été reconnues sans fondement, donner lieu à un châtiment disciplinaire, qu'à son égard. Les magistrats inspecteurs, ou des juges de paix, chacun dans son ressort, aura apprécié la nature de la plainte, et autorisé, dans le cas où elle sera recevable, l'application d'une des peines prévues ci-dessus.

Nouvelles de Belgique.

La Chambre belge a continué avant-hier la discussion générale sur les sucres. Diverses pétitions sont encore arrivées sur le chemin de fer de Gand à Bruxelles par Alost ; une pétition lui a été également adressée par le frère du caporal Makintosh qui demande que justice soit rendue à ce caporal gravement maltraité par son colonel ; un prompt rapport a été demandé sur cette pétition par l'assemblée à la commission des pétitions.

M. Delfosse a annoncé qu'il demandera aujourd'hui au ministre des travaux publics des explications sur un marché à main ferme qui a été conclu pour une partie des travaux du canal de Liége à Maestricht. Sur la proposition du même honorable membre, un rapport de M. Zoude sur la pétition des habitants de Waterael-Boitsfort, relativement à la décision prise par le gouvernement sur les dernières élections communales, rapport qui considère la demande des pétitionnaires comme dénuée de fondement, sera imprimé avec cette pétition dans les pièces de la chambre qui statuera ultérieurement.

M. Dechamps s'est attaché à démontrer que la question du rendement est exclusivement financière. Passant ensuite à la question commerciale, il a défendu la cause du sucre exotique qui est un des moyens essentiels de la prospérité commerciale et industrielle du pays, et s'est même prononcé en faveur du rendement de 68 18 qui est plus bas que celui de ministre des finances de 85 centimes. M. Dumortier insiste de nouveau en faveur de l'industrie de la betterave ; il s'élève contre les *primes*, seule qualification que l'on puisse donner aux avantages accordés au sucre exotique aux dépens du travail national.

M. Rogier s'est attaché à démontrer que le travailleur national n'est pas seulement celui qui exerce en Belgique son industrie sur les produits du pays, mais que celui là aussi est travailleur indigène qui expose ses capitaux dans des expéditions périlleuses et lointaines, qui porte au loin la prospérité industrielle de son pays. L'orateur a exprimé l'opinion que la coexistence des deux industries est impossible ; que la seule manière de favoriser l'agriculture et de servir les intérêts du trésor est d'accorder une protection exclusive à l'industrie du sucre exotique qui a de la force, de la richesse et de l'avenir.

M. le ministre des finances s'est prononcé de nouveau en faveur de la coexistence des deux industries dont il a toujours été partisan, a maintenu son chiffre de 69 23 pour le rendement. et a répondu aux objections de divers adversaires du projet. La différence entre ses collègues et lui ne porte, a-t-il dit, que sur l'application d'un principe adopté de commun accord ; et cette différence est légère.

La discussion générale continuera aujourd'hui.

Le toast porté par M. Rogier, l'un des chefs de l'opposition belge, à M. Odilon Barrot, l'un des chefs de l'opposition française, au banquet de Bruxelles, à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer du Nord, a donné lieu à une altercation fort vive entre M. Rogier et l'un des membres de la chambre des représentants. On disait aujourd'hui que cette altercation avait amené une rencontre les armes à la main.

Nouvelles d'Espagne.

Les nouvelles de Catalogne, que nous recevons jusqu'au 12 de Barcelone, nous apprennent que quelques réfugiés espagnols sont entrés dans cette province par la frontière de France pour y opérer un soulèvement. Une bande armée a pénétré dans la province de Girone le 8 au soir, en cherchant à insurger le pays contre le dernier système d'impôts et la loi sur le recrutement, qui déjà a été l'année dernière l'occasion, dans la Catalogne, de fâcheuses collisions entre les troupes et la population.

Les autorités militaires, aussitôt qu'elles ont eu connaissance de cette tentative, ont pris des dispositions énergiques, et les insurgés, après avoir eu trois hommes tués, ont été obligés de chercher un refuge en France.

Voici le rapport officiel communiqué aux journaux de Barcelone par le général Lesanca, chef politique de cette province, à la date du 11 juin :

« D'après les nouvelles que le capitaine général de cette province a reçues à la date du 10 du mois du commandant-général de Girone et de Figueras, une bande de trente à quarante individus, composée de Français, de réfractaires et de quelques émigrés, sous les ordres de l'ex-capitaine des corps francs D. Ramon Barrera, a franchi la frontière et, dans une marche rapide, a pénétré jusqu'à la ville de Bangolas, dont elle s'est emparée (1). Le mot d'ordre que ces insurgés proclament et avec lequel ils cherchent à couvrir leurs plans perfides, est *l'abolition du système d'impôts et de la loi sur le recrutement.*

»Les insurgés ont enlevé le peu d'argent qu'il y avait dans les caisses publiques et ont commis des désordres et des excès, mais à l'exception de quelques jeunes gens, qui dans le dernier tirage au sort ont été destinés pour l'armée, personne autre ne s'est réuni aux insurgés.

»Des troupes nombreuses poursuivent la bande de Barrera, qui a été obligée de rétrograder vers la France. La grande crue de la rivière, Fluvio, avait empêché les troupes de passer la rivière ; elles ont été obligées de marcher jusqu'au village de Torn pour y trouver un gué. Peut-être les insurgés ont-ils été rencontrés par les troupes qui ont été dirigées par la rive gauche de la rivière pour leur couper la retraite, et ont-ils reçu déjà le juste châtiment de leur entreprise insensée. Ce résultat prouvera sans doute aux révolutionnaires qu'ils ne peuvent plus trouver de sympathies dans le pays qui ne désire que la paix après tant d'années de troubles et de souffrances.»

En effet, un journal de Perpignan du 19 juin annonce que cette bande a été forcée de rentrer sur le territoire français du côté de la Manera. Le commissaire de police d'Arles est parti sur ce point avec des forces suffisantes pour aller procéder au désarmement des insurgés espagnols.

Nouvelles et faits divers.

Les journaux judiciaires français et parmi les journaux politiques, le *Constitutionnel*, rapportent, dans des termes presque identiques, deux incidents de cour d'assises qui touchent aux points les plus importants du droit criminel français.

Nous reproduisons le compte-rendu du journal le *Droit*, dont la rédaction, toujours scrupuleusement exacte, mérite toute confiance.

Aujourd'hui, à la cour d'assises, présidée par M. le conseiller Zangiacomi, le jury avait à prononcer sur une accusation de vol domestique imputé à une fille Giquel. Le défenseur avait cru, en répondant au ministère public, devoir présenter comme excuse, en faveur de l'accusée, l'état d'ivresse où elle était au moment de la soustraction.

M. le président, après avoir résumé le débat, a prononcé sur ce système de défense quelques paroles que nous croyons utile de reproduire. Messieurs les jurés, a-t-il dit, nous devons vous avertir d'avance, et une fois pour toutes, dès le début de votre session, de l'attention que vous devez prêter au moyen tiré de l'ivresse. Nous appelons vos réflexions les plus sérieuses sur les conséquences d'un pareil système. La répression deviendrait impossible, s'il pouvait faire impression sur vos esprits, s'il devait surtout trouver satisfaction devant vous.

La fille Giquel a été acquittée.

— Le vice-roi d'Egypte va faire un voyage à Constantinople. Par quel concours de circonstances et à la suite de quelles négociations Mehemet-Ali-Pacha a-t-il pris cette singulière résolution ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que depuis deux mois on en parlait à Constantinople, sans que personne voulût y croire, tant un pareil acte paraissait hors de toute vraisemblance. A l'arrivée du sultan, son premier chambellan Hamid-Bey se rendra à Alexandrie pour inviter officiellement le vice-roi et l'amener à Constantinople. Il habitera, dit-on, un kiosk du sultan, situé sur la côte d'Asie du Bosphore près du village de Kouskoundjouk. Méhemet-Ali-Pacha a consenti à endosser, pour venir à Constantinople, le costume de la réforme, et on lui expédie de l'hôtel des Monnaies trente-cinq décorations pour les personnes de sa suite, afin de compléter l'uniforme. On avait dit d'abord que le pacha d'Egypte laisserait le gouvernement entre les mains d'Abbas-Pacha, mais il paraît qu'il s'est ravisé, qu'il a expédié à Ibrahim-Pacha l'ordre de revenir en Egypte et que c'est lui, et non Abbas-Pacha, qui restera chargé de l'intérim. Dès lors, Mehemet-Ali-Pacha ne partirait pour Constantinople qu'à l'arrivée d'Ibrahim-Pacha à Alexandrie.

Le voyage de Méhémet-Ali à Constantinople a une haute importance. C'est le premier acte éclatant de déférence volontaire et spontanée à l'égard du sultan. En Turquie, tous les partisans de l'ancien régime, et le nombre en est grand, ont les yeux fixés sur Méhémet-Ali-Pacha ; son nom est une autorité parmi les ulémas, les fanatiques et tous ceux qui considèrent les réformes comme une œuvre impie, une atteinte à la pureté de l'islamisme. La présence de Méhémet-Ali à Constantinople avec le costume de la réforme détruira toutes ces dangereuses illusions, découragera toutes ces mauvaises pensées. L'administration actuelle peut donc tirer un grand parti du voyage de Mehemet-Ali, si, comme on ne saurait en douter, il est bien reçu, qu'on l'associe ostensiblement à la politique de la réforme, qu'on le fasse participer à quelque grande mesure administrative, on lui fera perdre ce dangereux prestige dont on s'obstine à l'entourer ici sans profit pour l'Egypte et au grand détriment des saines idées de progrès des réformes utiles qui peuvent seules assurer la prospérité et la grandeur de la Turquie.

—Nous apprenons que M. Lorezzo, qui vient de quitter notre théâtre, a été la victime d'un terrible guet-à-pens à Paris. Il a reçu en plein jour trois coups de couteau. Heureusement les blessures ne présentent aucune gravité. Nous ignorons les détails de ce crime.

— *L'Echo du Nord* donne les détails suivants sur l'incendie qui a éclaté à Lille, à l'instant même où le convoi qui conduisait les princes venait d'y arriver :

« Au moment où les princes faisaient leur entrée dans la ville, les lugubres tintements du tocsin sont venus jeter l'effroi au sein de la population. Le feu venait en effet de se déclarer dans la chapelle du palais de justice. Aux premiers bruits de ce sinistre, grand nombre de citoyens, parmi lesquels on remarquait beaucoup d'officiers et de gardes nationaux, se sont rendus en toute hâte vers le lieu désigné, et là ils ont aperçu les flammes qui jaillissaient déjà des fenêtres à vitraux.

» Nous ne pouvons faire connaître aujourd'hui l'étendue de la perte occasionnée par cet incendie ; cependant plus d'un tiers des dossiers du greffe se trouve soit brûlé, soit maculé, déchiré ou perdu.

« La cause de ce sinistre nous est tout à fait inconnue. M. le duc de Nemours et son frère, M. le duc de Montpensier se sont rendus sur le lieu du sinistre après leur arrivée à l'hôtel de la Préfecture.

» M. le commandant des sapeurs-pompiers de Lille a reçu ce matin la décoration de la main de M. le duc de Nemours. »

— Le télégraphe électrique établi aux Etats-Unis entre Washington et Baltimore est en pleine activité, et M. Arago a présenté à l'Académie un des résultats, ou, si l'on veut, un des tours de force exécutés sur cette ligne par l'ingénieur M. Morse. C'est un journal de Baltimore dans lequel se trouve reproduit en entier le message adressé au congrès sur la déclaration de guerre aux Etats-Unis. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que le discours était transmis télégraphiquement et composé par les typographes de Baltimore à mesure que le président le prononçait, si bien que l'orateur avait à peine fini de parler à Washington que son discours était composé, tiré et distribué aux habitants de Baltimore. Cette pièce ainsi sténographiée à la distance de 39 lieues occupe deux colonnes du journal américain et en comparant le nombre des lettres qui la composent au temps employé à la transmettre, on voit que le télégraphe de M. Morse a transmis 80 et quelques signes par minute.

— Au milieu des préoccupations qui assiégent le roi Louis-Philippe, S. M. trouve, cependant, le temps de veiller par elle-même à la bonne direction des études des princes ses petits fils, et particulièrement de celui qui est destiné à lui succéder un jour sur le trône. Dernièrement le comte de Paris récitait une leçon d'histoire de France dans laquelle il était question des forteresses de Montlhéry et de Marcoussis rendues au roi Charles VII en 1437, par le duc de Bedford. Sa Majesté, satisfaite de l'élève et voulant à la fois le récompenser et graver le fait dans sa mémoire, engagea madame la duchesse d'Orléans à lui faire visiter de suite les ruines de ces deux forteresses, situées à deux heures de Paris ; quelques instants après, l'auguste mère était en route avec ses deux fils, et, vers midi, elle arrivait, incognito au pied de la tour de Montlhéry. Bientôt, la livrée royale appela l'attention des passants et le digne curé s'empressa de monter à la tour pour offrir ses hommages et ses services aux augustes visiteurs qui l'accueillirent avec la plus grande affabilité, et auxquels il donna toutes les explications désirables sur l'origine du château de Montlhéry, sur les faits qui se rattachent au pays environnant, et sur la charmante vallée au fond de laquelle on aperçoit les ruines du château de Marcoussis. Puis l'heure du goûter des jeunes princes étant arrivée, madame la duchesse d'Orléans voulut bien accepter l'hospitalité que lui offrait le bon pasteur dans son presbytère ; elle y resta même assez pour dessiner, d'après nature, la tour de Montlhéry, et, en se retirant, elle voulut laisser, comme souvenir de sa visite, les divers objets de service, marqués à son chiffre, qu'elle avait apportés. Quelques jours après, M. le curé reçut de Paris une magnifique gravure représentant la cène de notre seigneur d'après Léonard de Vinci, accompagnée d'une lettre de remercîment dont il fut profondément touché.

— Ibrahim-pacha a continué sa visite aux grands établissements industriels de Birmingham. Le prince égyptien qui veut tout voir, même les spectables où se presse la foule des badauds ordinaires, s'est trouvé, sans le vouloir, le héros d'une aventure assez plaisante. En parcourant la ville avec sa suite, Ibrahim s'arrête devant un squelette de baleine qu'un bateleur montre au public de Birmingham, le pacha veut voir aussi la charpente du cétacé, il entre avec les personnes qui l'accompagnaient, et voilà le vainqueur de Nezil et de Koniah perdu dans les cavités du ventre du monstre marin ; pour sortir de ce labyrinthe il fallait le secours du bateleur, mais celui-ci profitant de l'occasion s'époumonnait à crier au dehors : Venez messieurs et mesdames, c'est le moment. Ibrahim, roi d'Egypte et tous ses officiers sont dans le ventre de la baleine et ne peuvent en sortir sans moi. La foule qui accourut à mon appel fut si grande que le pacha et ses officiers furent obligés d'opérer leur retraite par l'un des évents de la baleine, l'issue ordinaire étant complétement bloquée par les curieux. Ibrahim a dû partir le 17 avec sa suite pour se rendre à Manchester.

Soliman-Pacha, qui n'a pas accompagné le prince dans son excursion dans le nord de l'Angleterre, a visité avec le peintre français Gudin, la magnifique galerie de tableaux de sir Robert Peel. Le premier ministre a fait lui-même les honneurs de sa riche collection aux deux étrangers.

— Des détails que nous recueillons de la bouche d'un voyageur arrivé de Caen, nous apprennent que, le 14 (dimanche), à quatre heures de l'après-midi, un orage des plus épouvantables a éclaté sur la ville de Falaise. La foudre a fait, en divers endroits, d'affreux ravages, et beaucoup de maisons ont considérablement souffert. Une d'elles a été complétement démolie ; huit autres sont plus ou moins endommagées ; dix personnes auraient, dit-on, perdu la vie. D'après le rapport de ce voyageur, le désordre occasionné par cet orage a été tel que des maisons se sont affaissées sur elles-mêmes, les rez-de-chaussée devenant des caves, et les premiers étages des rez-de-chaussée.

Une affluence considérable de monde était, à cette heure-là, dans les églises d'où personne n'a osé sortir. Il paraît que ces édifices ont été préservés.

Rien n'a manqué aux fêtes d'inauguration du chemin du Nord, pas même les filous, complément obligé de toutes les grandes cérémonies publiques. Entr'autres victimes de leurs talents, nous citerons M. Jules Janin, à qui l'on a enlevé, au milieu de la foule qui se pressait à Lille dans les allées de l'esplanade, la plaque entourée de brillants de l'ordre du Nichan-Iftikhar, qui lui avait été envoyée par le sultan Abdul-Medjid.

— Deburcau, le célèbre clown des Funambules, dont on avait annoncé la fin une première fois, est mort l'avant-dernière nuit, à Paris, à l'âge de 48 ans.

— Le *Liverpool-Times* confirme ce qui a été dit de la prochaine dissolution de la ligue aussitôt que par l'adoption du bill des céréales, le but pour lequel elle avait été formée, aura été atteint. Toutefois il existera toujours un comité qui veillera à ce que l'ancienne législation sur les céréales ne soit plus rétablie, et qui, au moindre danger d'un pareil événement, rallierait de nouveau les membres de l'association pour recommencer la campagne contre le système protecteur.

— Le succès qu'ont obtenu en Angleterre les nains écossais a développé parmi les individus de l'espèce lilliputienne qu'on trouve en assez grand nombre dans les Highlands, le désir de venir montrer dans le sud leur taille exiguë. Le *Courrier d'Inverness* annonce qu'une trentaine au moins de ces petits hommes se disposent à faire irruption dans les comtés d'Angleterre, où ils espèrent lever sur la curiosité publique un large tribut de guinées et de shellings.

— *Un nouveau Robinson.* — Le journal de Bône, la *Seybouse*, donne des détails assez curieux sur un Français que des chagrins et des contrariétés décidèrent, il y a deux ans, à se retirer seul dans l'île tunisienne de la Galite, à 60 kilomètres de La Calle. Ce Français, M. Dupont, natif de Grenoble, avait sollicité en Algérie des concessions qu'il ne put obtenir; il était employé à la direction de l'intérieur; on le destitua. Il prit les hommes en aversion, et au mois d'avril 1844, il se rendit à la Galite avec une provision de biscuit, des graines, des armes, des médicaments et des livres. Un bateau qui allait chercher de l'*herba tramontana* et des langoustes le transporta, et l'on n'entendit plus parler de lui jusqu'au mois de juillet suivant.

A cette époque, M. Victor C. se rendit à la Galite avec le chebeck de l'état le *Boberach* dans l'intention de voir M. Dupont et de le ramener, s'il était possible. La première chose qu'il aperçut en débarquant fut un cadavre que dévorait un grand chien maigre qui s'enfuit à son approche. Une large fracture existait sur le crâne de ce cadavre, presque réduit à l'état de squelette. Le pantalon et la chemise qu'il portait encore étaient souillés de sang. Le premier fut reconnu pour être celui que M. Dupont avait à son départ de La Calle. La grotte habitée par ce malheureux était vide; on n'y trouvait plus les armes, les vêtements, les outils, dont parlait un inventaire écrit de sa main et laissé sur les lieux; tout ce qui restait se composait de débris de romans, de vêtements usés, de manuscrits déchirés. Il paraissait certain que M. Dupont avait été volé et assassiné, et le meurtre semblait remonter à une quinzaine de jours.

Un brouillon de lettre adressé à un pharmacien de Bone fut trouvé dans l'île; il était de la main de M. Dupont, et ainsi conçu:

« De mon île de la Galite, 14 avril 1844, 11 h. du soir, d'après mon cadran solaire.

« Mon bien cher monsieur P.,

« Je suis le plus malheureux des hommes; mon canot a été brisé par la mauvaise mer. Un bâtiment passe au large: je fais des signes, il ne m'aperçoit pas. J'aurais voulu de quoi réparer mon canot. Toute ma philosophie s'en va; je reste Gros-Jean comme devant... »

[illegible] qui unit les vingt-deux cantons suisses porte la date du 7 août 1815. De même que l'acte de la confédération, c'est une alliance conclue en partie pour régler les rapports réciproques et les relations commerciales des parties contractantes, mais surtout pour assurer leur sûreté. Une courte analyse de ses principales clauses suffira pour montrer qu'il atteint encore moins son but.

Les vingt-deux cantons se réunissent pour le maintien de leur liberté et de leur indépendance contre toute attaque de la part de l'étranger, ainsi que pour la conservation de l'ordre et de la tranquillité dans l'intérieur. Ils se garantissent réciproquement leurs constitutions telles qu'elles auront été statuées par l'autorité suprême de chaque canton, en conformité avec les principes du pacte fédéral, et se garantissent de même réciproquement leurs territoires. La confédération consacre le principe que, comme après la reconnaissance des vingt-deux cantons, il n'existe plus en Suisse de pays sujets, de même aussi la jouissance des droits politiques ne peut jamais, dans aucun canton, être un privilége exclusif en faveur d'une classe de citoyens. Les cantons ne peuvent former entre eux de liaisons préjudiciables au pacte fédéral ni aux droits des autres cantons. Toutes les prétentions et contestations qui s'élèveraient entre les cantons sur les objets non compris dans la garantie du pacte d'union doivent être soumises au droit confédéral, c'est-à-dire réglées par des arbitres choisis parmi les magistrats des cantons neutres. Chaque canton, menacé au dehors ou dans son intérieur, a le droit d'avertir ses coétats de se tenir prêts à lui fournir l'assistance fédérale. Dans le cas de dangers extérieurs, les frais sont supportés par la confédération; ils sont à la charge du canton, s'il s'agit de réprimer des troubles intérieurs. Le libre échange des denrées ou produits du sol et des marchandises, la libre sortie et le passage d'un canton à un autre de ces objets et du bétail sont garantis, sauf les mesures de police nécessaires pour prévenir le monopole usuraire et l'accaparement. Les péages, droits de route et de pontonnage, actuellement existants et approuvés par la diète, sont conservés. Le pacte déclare enfin qu'on ne pourra, sans l'approbation de la diète, ni en établir de nouveaux, ni hausser ceux qui subsistent, ni prolonger leur durée, s'ils ont été accordés pour un temps déterminé.

Telles sont les clauses du pacte fédéral relatives aux rapports mutuels des cantons.

En ce qui touche leurs relations extérieures, les cantons renoncent à leurs droits personnels de faire la paix et la guerre ou de contracter des alliances. Ils peuvent toutefois traiter en particulier avec des gouvernements étrangers pour des capitulations militaires ainsi que pour des objets économiques et de police, mais ces conventions ne doivent blesser en rien, ni le pacte fédéral, ni les droits constitutionnels des autres cantons.

Ces clauses rendaient nécessaire l'établissement d'un pouvoir central qui pût représenter les cantons dans leur rapports avec les puissances étrangères, et diriger leur défense commune. A cet effet, le pacte fédéral nomme une diète composée des députés des cantons qui votent d'après les instructions de leurs gouvernements. Chaque canton a une voix. La diète [illegible] chez un canton-directeur en session ordinaire, tous les ans, le premier lundi de juillet, et en session extraordinaire, lorsque le directoire la convoque, ou sur la demande de cinq cantons. Quand la diète n'est pas réunie, la direction des affaires générales est confiée à un canton-directeur (vorort). Le directoire alterne de deux ans en deux ans entre les cantons de Zurich, Berne et Lucerne. Le bourgmestre ou l'avoyer en charge du canton-directeur préside la diète. La diète, à la majorité des deux tiers des voix, peut accorder des pouvoirs extraordinaires au vorort.

La diète déclare la guerre et conclut la paix; elle seule fait des alliances avec les puissances étrangères. Mais, pour les décisions importantes, les trois quarts des voix — ou dix-sept sur vingt-deux — sont nécessaires. Dans toutes les autres affaires qui sont soumises à la diète par le pacte fédéral, la majorité absolue décide. La diète conclut les traités de commerce; elle fait exécuter, en cas de besoin, les sentences rendues par des arbitres dans les différends cantonaux. Elle fait toutes les dispositions que la sûreté de la Suisse exige dans le cas d'un danger subit provenant du dehors ou dans celui d'une sédition intérieure. Enfin, elle prend toutes les mesures nécessaires pour la sûreté extérieure ou intérieure de la Suisse. Les moyens d'action de la diète sont une armée et un budget; l'armée se compose d'une milice fédérale de quarante mille hommes environ, fournie par les cantons, lorsqu'ils sont appelés sous les armes, dans la proportion de deux soldats pour cent âmes. La diète règle l'organisation des troupes du contingent, les appelle à l'activité, détermine leur emploi, nomme le général, l'état-major général, les colonels de la confédération; elle ordonne, d'intelligence avec les gouvernements cantonaux, l'inspection nécessaire sur la formation, l'armement et l'équipement du contingent militaire. Son budget s'élève à une somme annuelle d'environ 800,000 fr. payée par les cantons. En outre de ce contingent d'argent, réglé selon une échelle de proportion, il est établi un droit d'entrée sur les marchandises qui ne sont pas des objets de première nécessité.

Pour bien apprécier le pacte fédéral, il faut l'examiner sous deux points de vue. En tout ce qui regarde les relations extérieures de la Suisse, il forme réellement un seul et même état des vingt-deux cantons qui sont représentés par la Diète, si ce n'est dans quelques négociations sans importance. Mais, en ce qui touche la tranquillité intérieure des états confédérés et leurs rapports mutuels, il n'est qu'un simple traité qui ne tente presque rien, et qui n'a accompli qu'une partie de ce qu'il a tenté. Ainsi, il garantissait le maintien de la constitution de chaque état; or, durant les trente années écoulées depuis l'époque de sa signature, la plupart des cantons — tous, à l'exception des démocraties pures, — ont vu renverser par la violence les constitutions qui existaient en 1815; quelques-uns même ont subi plusieurs révolutions successives. Il promettait d'assurer la liberté du commerce et la liberté de transit entre tous les cantons; — mais les démocraties suisses ont cru qu'elles pouvaient établir des impôts qui tomberaient à la charge des étrangers. Un grand nombre de cantons entourent leurs petites frontières de barrières cantonales. Ils construisent des routes admirables et ils imposent à ceux qui s'en servent, des droits de péage si élevés, des visites si longues et si désagréables, que leur intérêt bien entendu détermine presque tous les marchands à prendre d'autres voies de communication. [illegible] contraste frappant avec la Belgique, [illegible] impôt élevé à sa frontière extérieure, mais, en deçà de cette grande ligne, le commerce est entièrement libre. En Suisse, les droits exigés à la frontière extérieure sont presque purement nominaux, mais chaque canton s'efforce d'empêcher ses voisins de profiter de ses marchés et de ses routes.

Toutefois, le pacte fédéral a eu sur un point très-important les plus heureux résultats: il a mis un terme à toutes les guerres des cantons entre eux. Si le lien fédéral était rompu, tous ces petits états indépendants qu'il unit, qui diffèrent de religion, de langues et d'habitudes, et qui ont des intérêts opposés, tenteraient constamment de s'agrandir et de s'enrichir aux dépens l'un de l'autre. L'amour de la guerre est la passion dominante des démocraties. En outre, les Suisses sont un peuple éminemment belliqueux. Dans les premiers mois de l'année dernière, plusieurs milliers d'hommes riches, mariés, occupés, ont quitté volontairement leurs propriétés, leurs familles, leurs affaires, le mousquet sur l'épaule et le sabre au côté, supporté les fatigues et les privations de longues marches, couru le risque d'être tués sur un champ de bataille ou pendus comme des criminels, dans le seul but d'empêcher une nation indépendante de choisir à son grè quelques-uns de ses professeurs. Cette disposition qui, sans le pacte d'union, rendrait les guerres cantonales perpétuelles, permet probablement à l'autorité centrale de les abréger ou de les prévenir. La milice fédérale est toujours prête à partir à la première réquisition de la Diète ou du Vorort. Ses officiers supérieurs sont nommés par la Diète, et telle est la force des habitudes et des traditions militaires chez une nation de soldats, que l'armée, bien que composée d'éléments si nombreux et si différents, est l'instrument aveugle de ses chefs militaires et politiques.

(*La suite à demain.*)

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 22 juin, représentation n° 9.

Le Barbier de Séville,

opéra en quatre actes, musique de Rossini.

M. A. DIDOT, première basse, remplira le rôle de *Basile*.

M. DIGUET, baryton, remplira le rôle de *Figaro*.

En attendant l'arrivée de la deuxième basse, M. BERNARD remplira le rôle de *Barthélo*.

Au troisième acte Mme HILLEN chantera les variations de Rodes.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

A la requête des liquidateurs de la société anonyme établie à Bruxelles, sous le titre *Raffinerie Nationale*, les notaires BARBANSON, de Bruxelles, et FORTRAND, de Genappe, vendront avec une prime de un pour cent sur le montant de l'adjudication préparatoire:

Le superbe établissement de la Sucrerie de Waterloo, avec habitation de maître, sucrerie, distillerie, corps de ferme et autres dépendances, formant ensemble une masse de bâtiments de 225 mètres de longueur sur 80 de largeur, entouré de 150 hectares de Terres et Prairies d'un seul bloc, le tout divisé en 44 lots, avec réserve d'accumulation.

Ces bâtiments, construits depuis peu d'années, sont entièrement couverts en ardoises et pannes; ils peuvent être, à très-peu de frais, appropriés pour la résidence d'un grand nombre de personnes; la proximité de la ville de Bruxelles (1 1/2 myriamètre) promet du succès à toute industrie qui on voudrait y établir, enfin on pourrait en faire un grand établissement modèle d'agriculture et y joindre un haras pour la remonte des chevaux.

Le prix d'achat sera payé par dixièmes dont les deux premiers dans le mois de la vente et les huit autres d'année en année, avec intérêt de quatre pour cent par an.

La vente se fera en la chambre des ventes par notaires à Bruxelles, Fossé-aux-Loups, en deux séances: La première, pour l'adjudication préparatoire, le mercredi 8 juillet 1846, et la deuxième, pour l'adjudication définitive, le mercredi 22 juillet suivant, respectivement à dix heures du matin.

Les ustensiles de la sucrerie et ceux de la distillerie étant expressément réservés, on pourra traiter de gré-à-gré de la cession de tout ou partie d'iceux; la préférence sera accordée à l'acquéreur du 1er lot.

Pour tous renseignements, chez lesdits notaires ou au siége de la Société Raffinerie Nationale, quai au Foin, 31, à Bruxelles.

NEW AND CHEAP POPULAR WORKS,

NOW PUBLISHED IN NEAT POCKET VOLUMES.

Handsomely bound in Cloth, **Gilt lettered.**

Price of each Work, Complete, 60 Cents.

These extraordinary **CHEAP AND NEAT WORKS** are only SOLD in this Kingdom by the hereafter named Booksellers, who are the only agents. Catalogues to be had *gratis*.

Amsterdam, C. G. VAN DER POST; *Delft*, HERINGA; *Dordrecht*, GILTAY; *the Hague*, VAN HOOGSTRATEN; *Groningen*, SCHIERBEEK JR.; *Haarlem*, VAN DOBBEN, Broth.; *Leeuwarden*, EEKHOFF; *Leyden*, HAZENBERG AND CO.; *Middelburg*, VAN BENTHEM AND JUTTING; *Rotterdam*, H. V. VAN GOGH; *Utrecht*, VAN TERVEEN AND SN.

Rotterdam, June 1846. *The Agent General*, **H. NIJGH.**

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 19 Juin.

		Int.	COURS 18 juin.	OUVERT.	FERMÉ.
Pays-Bas	Dette active	2½	60 1/2	60 7/16	60 1/2
	Dito dito	3	—	72 15/16	—
	Dito en liquidation	3	—	—	—
	Dito dito	4	—	93 7/8	—
	Dito des Indes	4	—	93 3/4	—
	Syndicat	4½	—	—	—
	Dito	3½	—	88 3/16	—
	Société de Commerce	4½	170 5/8	170 1/2	170 1/2
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	111	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105 3/8	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	104 1/8	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
Russie	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	96 1/2	—
	Emprunt de 1840	4	—	90 1/8	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	88 5/8	—
	Passive		—	5 5/16	—
	Dette différée à Paris		—	5 1/16	—
	Deferred		—	—	—
[illegible]					
	Coupons Ardoins		—	18	—
Autriche	Obligations Goll. & Comp	5	—	—	—
	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	2½	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836		—	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
	Id. id. 1843		—	84	—
Portugal	Obligations à Londres	3	49 7/8	49 7/8	50 1/8

Bourse de Paris du 18 Juin.

		Int.	COURS 17 juin.	OUVERT.	FERMÉ.
France	Cinq pour cent		—	120 40	—
	Trois pour cent		—	83 20	—
	Emprunt Ardoin		—	—	—
Espagne	Anc. différée		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	102 80	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—	—
	Dette active	5	—	—	—
Belgique	Dito		—	—	—
	Banque belge		—	885	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse d'Anvers du 19 Juin.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 19 3/4, 5/8 P. — Dette différée ancienne, », — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 61 1/2. — Cours après la Bourse (2 3/4 heures). Ardouin 19 1/4 A.

Bourse de Londres du 17 Juin.

3 % Cons. 95 1/4, 3/8 ex.-d. — 2 1/2 % Holl 59 3/8, 60 1/8. — 4 % id. 91 1/8. — Esp. 5 %, 24, 24 1/4. — 3 % 37, 37 1/8. — Portug. 4 % 49 1/8. — Russes 109 1/8.

PÉRIODE D'ÉTÉ.

CHEMINS DE FER HOLLANDAIS ET RHÉNAN.

Heures de départ et d'arrivée de La Haye à Arnhem par Amsterdam et Utrecht.

Départ de La Haye		Départ de Harlem		Arrivée à Amsterd.		Départ d'Amsterd.		Départ d'Utrecht.		Arrivée à Arnhem.	
h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.
7	—	8	33	9	3	6	40	7	50	9	30
9	45	11	17	11	47	10	10	11	20	1	—
12	45	2	3	2	30	4	35	5	45	7	25
4	15	5	46	6	16	8	—	9	10	10	50
7	45	9	17	9	47						

Heures de départ et d'arrivée d'Arnhem à La Haye par Utrecht et Amsterdam.

Départ d'Arnhem.		Départ d'Utrecht.		Arrivée à Amsterd.		Départ d'Amsterd.		Départ de Harlem.		Arrivée à La Haye.	
h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.
6	10	7	50	9	00	7	15	7	50	[illegible]	[illegible]
11	15	12	55	2	05	10	—	10	35	[illegible]	[illegible]
4	5	5	45	6	55	1	—	1	30	[illegible]	[illegible]
7	30	9	10	10	20	4	30	5	5	[illegible]	[illegible]
						8	—	8	35	[illegible]	3

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lage Nieuwstraat.

LA HAYE. — Dimanche 21 JUIN 1846. TROISIÈME ANNÉE. N° 86.

JOURNAL DE LA HAYE

DU DIMANCHE.

SCIENCES, BEAUX-ARTS, THÉATRES, LITTÉRATURE ET MODES.

THÉATRE-ROYAL-FRANÇAIS.

[illegible] comique manière que l'affiche s'y prenne pour lutter [illegible] contre cette chaleur étouffante qui depuis quelques jours [illegible] de nuit les banquettes et les loges de la salle, et pour exé- [illegible] sur la curiosité des anciens habitués du théâtre, les débuts, les essais ou les auditions, car nous ne savons lequel de ces trois noms est le plus parlementaire, ne s'en poursuivent pas moins au milieu d'une profonde solitude, on dirait presque même à huis clos. Cet isolement décourage le zèle de notre critique; car nous ressemblons assez à ces orateurs dont la faconde n'est jamais plus abondante que lorsqu'ils se trouvent en présence d'un nombreux auditoire disposé à les écouter. A quoi bon émettre notre opinion sur telle ou telle représentation, quand [illegible] s'y sont trouvés avec nous pour pouvoir contredire [illegible] notre approbation? N'est-il pas plus sage, [illegible] de regarder cela comme partie perdue et de se borner au simple rôle de greffier? Le gendre notre dramaturge qui vient tout bonnement enregistrer les faits qui se sont passés. L'époque des débuts n'est pas ici, comme on sait, l'époque des conseils, des avertissements; laissons les choses se classer tout à leur aise, et quand tous les éléments seront définitivement arrêtés qui doivent réorganiser une troupe quelque peu disloquée aujourd'hui, nous reprendrons notre place et continuerons une critique inspirée par le seul désir d'être utile à ceux qui ne font pas la sourde oreille.

Samedi, 13 juin. — *Les Huguenots.* — Ce soir-là le public avait à prendre sa revanche d'un fait peu honorable pour certaine actrice qui avait oublié que la confraternité est un des plus beaux apanages du talent. Sa vindicte s'est manifestée avec un chaleureux enthousiasme, inspiré par un sentiment de blâme pour une mauvaise action et par l'estime qu'il porte à celle qui aurait pu en être un instant victime. Mlle Bouvard a été accueillie à son entrée en scène par d'unanimes applaudissements et par une pluie de couronnes, de bouquets et de fleurs; ces mêmes suffrages ont continué pendant toute la représentation, et après la pièce, elle a été rappelée avec son camarade Allard, dont la belle voix l'avait si parfaitement secondée. L'émotion de l'actrice, causée par un semblable accueil, était visible. On concevra que nous nous bornions aujourd'hui au simple énoncé de ce fait.

M. Estor a terminé ses débuts par le rôle de Marcel; son succès y a été plus décisif que dans Bertram. Le public s'est plu à rendre justice à des qualités de chant fort estimables, ce qui cependant ne l'a pas empêché de regretter l'absence de belles notes graves; et, s'il a parfois applaudi à certains passages où son jeu s'élève quelque peu à la hauteur de son rôle, il n'en a pas moins reconnu qu'il manquait de cette ampleur, de cette manière large et sévère que réclame le caractère austère de Marcel. Cet acteur n'occupe pas, ne domine pas assez la scène et son allure y est par moment d'une maigre apparence. Cependant M. Estor a rencontré quelques approbateurs assez zélés qui l'ont rappelé après la pièce. Etait-ce pour le dédommager d'une non-admission dont ils avaient le pressentiment? L'administration n'a point accueilli cet acteur au nombre de ses pensionnaires.

M. Prilleux dans le rôle de St-Bris a confirmé le jugement que nous avions émis sur son compte comme comédien; il a su donner à ce personnage la physionomie qui lui est propre, et animer, dramatiser sa diction; mais sa voix n'a pu parvenir à satisfaire ceux que son jeu avait favorablement disposés en sa faveur. Cette fois c'était un chanteur qu'on aurait voulu rencontrer.

Mlle Emma Chevalier a continué ses débuts par le rôle du Page, dont elle porte fort bien l'habit. Sa voix, un peu faible, il est vrai, mais d'un timbre agréable, a fait plaisir et l'actrice a été applaudie.

Nous ne dirons rien cette fois de M. Diguet, baryton, qui *avait consenti*, avec de l'affiche, à jouer le rôle du comte de Nevers. Seulement, le mot *consentement*, quand il s'agit d'un rôle de son emploi, a paru assez étrange. Nous n'admettons pas qu'un rôle ne puisse pas être assez brillant pour un acteur d'un talent véritable, il doit tout aborder sans crainte.

N'oublions pas de dire que Mme Hillen dans le rôle de Marguerite de Valois, a fait des choses délicieuses, comme chanteuse légère.

L'aplomb, la vigueur et la précision des pirouettes de M. Collet, la légèreté et la gracieuse désinvolture de Mlle Dulbès n'ont pas rencontré de cruels. L'un et l'autre ont obtenu leur lettre d'admission que le public a sanctionnée.

Lundi dernier, dans la *Fille du Régiment* il n'y avait place que pour un débutant; le sergent Sulpice y a perdu ses chevrons. Le chanteur a encore une fois fait tort au comédien qui n'a pu trouver grâce devant un juge inflexible. Ce rôle joué avec verve, chaleur, intelligence et beaucoup de rondeur et d'entrain, n'était pas à l'abri d'une comparaison dont le souvenir était écrasant pour le nouveau-venu, et si sa manière de l'interpréter s'éloignait de celle suivie avec un admirable talent par son habile devancier, vrai type du vieux grognard, on pouvait encore admettre et même louer M. Prilleux qui avait su donner à ce rôle une couleur originale, d'après ses propres inspirations. Malheureusement pour l'acteur, ce n'était pas là la question principale mise en cause, et le pauvre plaideur n'a pu gagner son procès. S'il prend, suivant l'usage, [illegible] n'aille pas plus loin, il nous semble de force à se relever ailleurs de ce premier échec [illegible]

Mme Hillen est charmante dans le rôle de la jeune vivandière, et sa voix a été ce qu'elle est toujours, d'une admirable flexibilité. — Vernet et Mme Picard contribuent au succès de ce délicieux opéra de Donizetti.

La Fille du Régiment était précédée de *Pauvre Jacques.* Vernet y faisait sa rentrée, de vifs applaudissements l'ont accueilli à son apparition en scène. Le rôle si [illegible] et si pathétique de pauvre Jacques est, comme on sait, le triomphe de cet acteur; lui aussi, il en a fait son chef-d'œuvre; et les pleurs qu'il fait répandre en disent plus que les plus bruyants applaudissements. Pourquoi Vernet ne nous joue-t-il pas plus souvent des rôles de Bouffé? à notre avis, ils conviennent parfaitement à son genre de talent. — Mlle Dorsan faisait aussi sa rentrée dans cette pièce; son jeu intelligent et expressif a doublé l'intérêt de la scène de la reconnaissance. — M. Eugène Jolly, 2me amoureux, paraissait pour la première fois dans le rôle de Marcel. Ce jeune acteur a de l'intelligence et l'habitude de la scène; mais comment juger de ses dispositions dans un rôle aussi nul et aussi uniformément dessiné?

Jeudi, 18 juin. — *Geneviève, ou la Jalousie paternelle.* — Les auteurs dramatiques, pour faire de la passion quand même, car le théâtre ne vit que de cela, se trouvent souvent obligés de pousser à l'exagération les sentiments les plus honnêtes, comme par exemple, l'amour filial ou l'amour paternel. Il en résulte une sorte d'inceste moral qui donnerait une fâcheuse idée de nous, s'il fallait en croire les dramaturges et les vaudevillistes sur parole. — Cette nouvelle pièce est fondée sur la jalousie d'un père, comme le titre nous l'indique. Avouons tout de suite que le sujet nous choque, que nous y trouvons même quelque chose de répugnant, par la raison que nous avons énoncée.

M. Clérambourg aime passionnément sa fille; il l'aime tant, qu'il refuse de la marier, pour rester seul maître de ses affections. Cependant Geneviève ne saurait s'arranger de cela; elle est en âge d'être pourvue; M. Clérambourg le comprend, et il se décide enfin à lui choisir un époux. Mais il y met une condition expresse; c'est que ledit époux ne sera pas aimé d'elle, et qu'il lui sera même odieux, s'il est possible! — En entendant vaguement parler de mariage, Adrien, le commis de M. Clérambourg, qui s'est épris de sa jeune patronne, demande brusquement à quitter la maison, car il ne veut pas voir le bonheur d'un autre, et il n'est pas assez riche pour se mettre au nombre des prétendants. — Mais M. Clérambourg qui est attaché à ce jeune homme, se hâte au contraire de lui offrir la main de Geneviève; elle ne l'aime pas: cela fait justement son affaire. — Le papa se trompe; les deux jeunes gens s'enten-

dent à merveille. Il les surprend au milieu d'un amoureux entretien, et rompt le mariage qui allait se conclure. — Malheureuse enfant! tu l'aimes donc? dit-il à sa fille. — Mais non, mon père, pas du tout, je vous jure! — Cependant... — Ne fallait-il pas le lui laisser croire un peu?... — Bref la petite rusée fait si bien à force d'aimables chatteries qu'elle parvient à contenter tout le monde et son père.

Bernard et Mlle Edith ont joué ce petit acte charmant. Bernard a créé un de ses meilleurs rôles, le type du père jaloux, le Gerambourg. Naquirel, expression, sentiment, il y a tout mis et la force du talent il a fait pardonner l'exagération d'une donnée fausse et hors nature. — Mlle Edith, créant à à son tour le rôle de Geneviève avec une aimable ingénuité et une expression charmante, ne pouvait faire une plus brillante rentrée. Il nous faut rendre justice à la modestie de son jeu, à cette grâce enfantine, à cet enjouement sérieux, à ces délicieuses calineries qui ne sauraient aller plus loin que cela; appelée à raconter les premières et calmes passions de la jeunesse, elle les raconte naturellement, sans effort. Cette robe blanche, ces rubans bleus, cette fraîche toilette, toute cette simplicité extérieure lui conviennent à merveille. Le public, qui la traite comme un enfant de son adoption, a mis toute sa joie dans le nouveau succès qu'elle obtenait ce soir-là.

M. Eugène Jolly faisait son second début dans cette pièce par le rôle d'Adrien. On ne s'est guère inquiété de nous montrer le talent de ce jeune acteur sous un aspect différent. Ce rôle d'Adrien est à peu de chose près taillé sur celui de Marcel de *Pauvre Jacques*; c'est encore un amoureux timide, qui doute s'il est aimé et craint de déclarer son amour. Ce personnage prêtait encore à une même uniformité de gestes et de diction, et nous regrettons que l'acteur, peut-être plus timide encore que ne l'exigeait son rôle, se soit montré aussi réservé. Un peu plus d'abandon, d'épanchement aurait fort bien fait l'affaire; même parfois la parole expirait sur ses lèvres et n'arrivait qu'imparfaitement à notre oreille. Nous attendons l'acteur dans un rôle plus tranché et plus décisif. [illegible] qualités exquises pour l'emploi du second [illegible]

Dans [illegible], Mme Emma [illegible] a prêté beaucoup de malice, de finesse et de coquetterie au rôle de Charlotte. Nous aurions voulu qu'elle y eût mis un peu plus de cette séduction élégante et de bon ton qui expliquerait l'engouement passager d'un duc diplomate; mais le jeu éveillé et incisif de l'actrice a fait passer outre sur cette nuance délicate, et les mains des spectateurs ont battu pour la débutante. C'était l'épreuve décisive. L'actrice est maintenant des [illegible]

Mme Hillen commence l'année théâtrale d'une manière étourdissante; ses vocalises, ses trilles, ses notes perlées font merveille et arrachent aux spectateurs de triples salves d'applaudissements. — On a revu avec un nouveau plaisir Bizot, l'acteur intelligent et de distinction. — Léon-Pierre (Benedict) a mis beaucoup de sagesse dans son jeu et chanté d'une manière ravissante. — Bernard est excellent dans le rôle de Fortunatus qu'il jouait encore par complaisance, pour [illegible] — Mme Picard est parfaite dans la caricature de Mme Barneck; c'est surtout au premier acte qu'elle ravit et gagne les suffrages par la vérité, la franchise et l'originalité de son jeu. — Mlle Dorsan a aussi joué par complaisance le rôle du comtesse Augusta avec cette distinction et cette intelligence qu'on lui connaît, en sorte que cet acte de complaisance pourrait fort bien lui être funeste, si plus tard on exigeait qu'elle gardât un rôle qui n'est pas le sien.

Théâtre-Royal-Hollandais. — *Misanthropie et Repentir.* — *Clôture de la saison théâtrale.* — Les ouvrages dramatiques de Kotzebue, traduits dans plusieurs langues, excitent l'intérêt le plus vif, partout où ils sont représentés. Aucun juge impartial ne peut refuser à cet auteur une intelligence parfaite des effets du théâtre, ainsi que l'art de nous offrir parfois dans ses pièces un tableau naturel et pathétique du temps présent et souvent des situations d'une grande beauté. Aussi ses drames et ses comédies ont-elles été de tout temps une mine féconde exploitée par nos traducteurs, à défaut d'écrivains originaux travaillant pour notre théâtre. De toutes les comédies larmoyantes, que soutient l'expression d'un ancien critique on ferait bien d'appeler *Romanédies*, composées par Kotzebue, *Misanthropie et Repentir* est peut-être celle dont la vogue s'est le plus longtemps soutenue, et où nos meilleurs acteurs se sont tour à tour essayés. Le rôle de Mélan prête en effet aux contrastes bizarres, aux mouvements sombres et terribles, où l'expression de ce caractère farouche peut convenir à l'acteur qui serait venu de chercher des succès dans l'excentricité du geste et de la déclamation. Nous l'avouons, nous ne professons pas une sympathie bien vive pour ces sortes de rôles où la sensibilité basse est prise pour la sensibilité, et l'emportement sentimentale pour l'expression passionnée du cœur. Aussi quelque nous préfère voir Peters dans une pièce où il aurait pu nous montrer un peu moins d'habileté dans son métier, mais un peu plus de naturel et de vérité. Y a-t-il moyen d'être franc et vrai dans un rôle où tout est changeant, outré, hors nature? Sa sombre bienfaiteur a peut-être été trop marquée dans la première scène avec son domestique Frans et avec le vieillard auquel il jette sa bourse. Ses gestes, son attitude, ses intonations sylvestres ont peut-être été trop [illegible]; mais là où il a vivement ému son auditoire et conquis d'unanimes suffrages, c'est dans la dernière scène avec Eulalie. Mais c'est qu'aussi il était impossible d'être mieux secondé, d'être mieux inspiré par le contact d'un beau et véritable talent. Mme Naret-Koning possède de ces vives et merveilleuses qualités, de ces larmes, de ces cris du cœur, de ces douleurs, de ces souffrances qui tiennent le public ému, intéressé, attentif jusqu'au délire. On écoutait, on admirait, on pleurait, on se regardait dans cet étonnement merveilleux qui est placé justement au delà de l'admiration vulgaire. C'était beau de voir l'actrice s'agiter fatalement dans le cercle invincible de toutes les douleurs, torturée par les angoisses du cœur, se noyer elle-même dans les larmes, et d'entendre ce répentir amer et dévorant s'exhaler de sa poitrine brisée par la souffrance. L'art et le goût, le style et l'habileté de l'écrivain n'ont rien à faire dans tout ceci, c'est l'actrice seule qu'on voit, qu'on écoute et qu'on admire. Mme Naret-Koning a fait ce soir-là son chef-d'œuvre. Le public enthousiasmé l'a rappelée après la pièce, ainsi que Peters.

Breedé s'est fort bien acquité du rôle du domestique Frans. Ce que nous avons vu jusqu'ici de cet acteur nous porte à croire qu'il tiendra convenablement sa place dans l'emploi de raisonneur.

Il nous faut louer Tjasink dans le rôle du major Horst qu'il a dit avec chaleur et sentiment, ainsi que Hanswyk, Ruffa et sa femme, et Mme Iburg qui, chacun pour leur part, ont contribué à la bonne exécution de ce drame émouvant. Disons aussi que Fenneman était parfait sous le masque du pauvre vieillard à cheveux blancs; le public l'a chaleureusement applaudi à son entrée en scène. Nous n'avons qu'un reproche sérieux à faire, et il s'adresse à l'acteur Smits; jouer comme il l'a fait le rôle de Pieter Bitterman, ce n'est plus être comique, c'est tomber dans le trivial, dans la charge et s'abaisser jusqu'à la parade des tréteaux.

Nous regrettons vivement de n'avoir pu assister à la représentation [illegible] pouvoir payer un juste tribut d'éloges à quelques-uns de nos acteurs, et surtout à Mme Naret-Koning qui, dans la même soirée, s'est montrée également parfaite dans deux rôles de genre différent, lady Athol dans *Edouard en Ecosse*, et la fille de Dominique dans le vaudeville de ce nom. On nous a dit de nouvelles merveilles d'une actrice qui se prête ainsi à toutes les séductions de ces divers rôles. Aussi c'est pour elle qu'ont été les appaudissements les plus chaleureux de la soirée et les honneurs du rappel, et c'est ainsi qu'elle est venue prendre sa place à notre théâtre dont elle sera un des plus beaux ornements.

Le Théâtre-hollandais nous a maintenant fermé ses portes. Il ne pouvait le faire sous de plus heureux auspices; l'accueil fait aux brillants transfuges du théâtre d'Amsterdam prouve assez clairement que les sympathies du public leur sont acquises; et que ne doit-on pas attendre, pour la saison prochaine, d'une troupe riche des talents qu'elle a nouvellement engagés et de ceux qu'elle a su se conserver et auxquels la faveur du public est si bien dévolue?

MADEMOISELLE RACHEL

[illegible] A LA SALLE DILIGENTIA.

[illegible] héros de Goethe qui, arrivé au faîte de la science, et doué par [illegible] le génie et par sa puissance magique d'attributions presque divines, s'écrie du milieu de sa gloire: « Oh! si je pouvais maintenant n'être qu'un homme! » n'est pas plus dégoûté [illegible] gneux de tout, plus blasé, plus dépourvu de sensations naïves que l'écrivain obligé d'avoir tout vu, tout connu et tout comparé. Lui aussi s'écrie bien des fois, du haut de sa fâcheuse omniscience: Oh! si je pouvais n'être qu'un simple spectateur, un homme du public! et ne pas savoir d'avance le dénoûment de la pièce qu'on joue, n'avoir pas vu dix fois telle scène qui [illegible]! Oh! si je pouvais ne pas connaître un à un tous les [illegible] acteur, ne pas savoir comment il prononcera cette phrase, comment il jettera au public tel mot, tel vers, dont l'intonation [illegible] notée, — de même qu'on pourrait noter d'avance l'impression qu'il produira dans la salle..... Alors, certes, cela vaudrait bien la peine de supporter la chaleur étouffante d'une salle de spectacle et de payer deux fois le prix d'une place. Mais, pour échapper aux idées préconçues, aux impressions premières, que de peine, que de temps ne faut-il pas avant qu'on ait rencontré au théâtre la puissance d'un vrai génie, ardent, énergique, incisif, illuminant la scène d'une clarté nouvelle; qui, dédaignant les sentiers battus de la tradition, se crée une route inconnue, à force d'intelligence et d'heureuse audace, [illegible] perfection simplicité, et qui sachant ce qu'il y a dans son [illegible] et dans son cœur plein d'un feu sombre, marche droit au but de ses rêves, et l'atteint, car sa volonté véhémente brise l'obstacle, ou meurt à la peine. A son apparition, des esprits sont éblouis de cette clarté soudaine et imprévue qui les frappe au milieu des ténèbres; ils cèdent au charme magique de ce talent créateur qui réveille, de sa voix écoutée, l'écho endormi au

milieu des ruines, et la Sion des arts renait à leur yeux *plus charmante et plus belle.*

En se rendant à la soirée dramatique de Mlle Rachel, ce devait être à peu près là les pensées de tout critique un peu dédaigneux de tout, un peu blasé, un peu dépourvu de sensations naïves, qui n'aurait point encore entendu la noble et intelligente tragédienne. Mais quels n'ont pas dû être sa surprise et son enchantement en écoutant cette reine incontestée de la tragédie française; en l'entendant interpréter les anciens chefs-d'œuvre de la littérature, ressusciter par le seul charme et l'énergie de sa diction ces passions éteintes, cet intérêt épuisé, cette langue vieillie, mais vieillie du mauvais côté de la vieillesse des langues, quand rien ne reste de toutes ces choses longtemps passées; en la voyant porter sans effort ces lourdes pierres d'un temple abattu, les remettant l'une après l'autre à la place qu'elles ont occupée, et se retrouvant toujours dans ce dédale de matériaux démolis, qui demain joncheraient de nouveau ces solitudes pleines de brousailles, si l'actrice courageuse cessait de poursuivre son œuvre commencée!

L'irrésistible entraînement produit par la tragédienne est dû au naturel, à la pureté, à la noble simplicité de l'accent, à la prudente réserve du geste, à l'éloquente énergie du regard. Comme elle nous inspire une sainte terreur des orages du cœur, et l'inexprimable est précisément ce que la sublime actrice nous fait le mieux connaître. Suivez le sentier lumineux tracé par sa diction, claire et incisive, vous vous trouvez sur une route nouvelle, et vous voyez tout à coup s'illuminer à vos yeux l'aspect le plus imperceptible de la pensée du poète, qui n'est plus seulement dans la phrase, dans le vers, mais dans l'hémistiche, dans le mot, dans la syllabe. Tout s'anime, se personnifie, se réalise sous le souffle de la jeune inspirée, et vous vous étonnez que ces mêmes vers que vous avez entendu réciter tant de fois par d'autres, que vous-même avez lus, avez étudiés dans le silence du cabinet, soient bien ceux que jusqu'ici on n'avait pas eu l'art de vous faire remarquer, qui jusqu'ici avaient passé inaperçus ou étaient perdus pour votre admiration.

Quelle connaissance du cœur humain Mlle Rachel montre dans sa manière de concevoir ses rôles! Elle en est le second auteur par ses accents et par sa physionomie. Les divers aspects sous lesquels elle allait nous développer son talent, ajoutaient un intérêt indéfinissable à cette soirée dramatique.

Dans le premier acte d'*Esther*, qu'elle s'est montrée touchante dans son humilité, dans l'expression de sa douce piété et de son mépris des grandeurs, attendrissante dans les accents de cette douleur que lui inspirent [illegible] elle se courbe sur le bord du pieux Mardochée [illegible]

Commande en me voyant que son courroux s'apaise,
Et prête à mes discours un charme qui lui plaise.

Jamais l'harmonie des vers de Racine n'avait si délicieusement soupiré à nos oreilles. Il nous faudrait citer chaque vers, si nous voulions analyser toutes les nuances délicates que l'actrice nous a dévoilées dans ce rôle.

Dans le 3me acte de *Cinna*, qu'elle a été noble et fière dans le personnage d'Emilie! Cette voix forte et flexible qui gronde et qui menace comme l'orage, convient à la mâle expression de ces vertus dignes d'une Romaine:

La perfidie est noble envers la tyrannie;
Et quand on rompt le cours d'un sort si malheureux,
Les cœurs les plus ingrats sont les plus généreux.

Un cœur vraiment romain ose tout pour ravir
Une odieuse vie à qui le fait servir.

Mais c'est surtout dans les fragments d'*Andromaque* et d'*Horace* que l'habile et passionnée tragédienne a été admirable, sublime, lorsqu'elle s'abandonne aux merveilleux éclats de la passion, aux bondissements spontanés d'une âme en peine. L'implacable et jalouse Hermione n'eut jamais de plus terrible interprète, soit qu'elle commande au malheureux Oreste le meurtre de Pyrrhus:

Revenez tout couvert du sang de l'infidèle,
Allez: en cet état soyez sûr de mon cœur.

soit que dans sa fureur vengeresse elle poursuive Pyrrhus de ses imprécations:

Porte au pied des autels ce cœur qui m'abandonne,
Va, cours; mais crains encor d'y trouver Hermione.

Et que l'actrice a été belle et pathétique d'expression et d'attitude dans le monologue du 4me acte d'*Horace*, où déjà dans le cœur de Camille gronde l'orage qui va éclater comme la foudre contre le triomphe forcené de son frère:

Eclatez, mes douleurs, à quoi bon vous contraindre?
Quand on a tout perdu, que saurait-on plus craindre?

Tout cela a été dit par un talent souverain, en présence d'un immense et brillant auditoire, initié aux derniers mystères de l'art, et éminemment disposé à l'enthousiasme pour la véritable supériorité. Tout cela a été écouté, non au milieu de ces signes tumultueux d'approbation qui troublent l'attendrissement et l'émotion dont on aime à se pénétrer en silence, mais avec ces frémissements [illegible] enthousiastes, ces flatteurs murmures d'admiration qui sont le langage des âmes profondément émues et qui circulent de rang en rang comme une étincelle électrique. Mais quand la célèbre tragédienne eut cessé de tenir tous les esprits en suspens, les bravos, les applaudissements éclatèrent de tous les coins de la salle, on aurait dit alors que l'enthousiasme s'était accru de la contrainte que nous nous étions faite pour ne pas troubler nos plaisirs. Mlle Rachel, brisée de fatigue sans doute, mais bien heureuse, aura reconnu à la brillante ovation que lui décernait ici l'élite de la société du monde élégant, les triomphes que Paris lui fait, quand chaque soir au théâtre on la couvre d'applaudissements et de fleurs.

Notre dette ainsi payée au talent de la grande tragédienne de l'époque, il nous en resterait encore une à acquitter envers ceux qui nous ont fait des loisirs. Sans leur intervention et leur actif concours, le public de La Haye eût été privé du plaisir d'entendre et d'applaudir Mlle Rachel. Nous regrettons vivement qu'un excès de discrétion nous empêche de signaler leur nom à la reconnaissance des vrais amis de l'art dramatique.

MARIE STUART.

Les chroniques du 16me siècle, si pleines d'événements importants, si palpitantes de l'intérêt qui s'attache toujours aux grandes infortunes, n'offrent rien dans leurs récits qui remplisse l'âme de ces émotions tendres et tragiques à la fois, que fait naître l'histoire de Marie Stuart.

Il faut avoir eu le cœur trempé dans le fiel des doctrines de la secte sombre et impitoyable qui, dès la naissance de cette princesse, au milieu des orages de guerres civiles et religieuses, s'attachant à son berceau, la poursuivit de sa haine jusqu'à l'échafaud, pour ne pas éprouver un sentiment indéfinissable, mêlé et d'inquiètes sollicitudes et d'un amour pur comme celui des anges, pour cette femme infortunée.

Transportée, à peine sortie de l'enfance, à la cour de France où un jeune homme débile la fit asseoir à ses côtés en la nommant reine, sur un trône où lui-même n'apparaissait que comme l'ombre de la royauté, tandis que les princes lorrains exerçaient tout ce qu'il y a de réel dans l'autorité souveraine; douée de tout ce que l'esprit peut ajouter de fascination et de grâces à la beauté et à la jeunesse, Marie, comme un myrte qui a longtemps langui sous un ciel inclément, sentit s'épanouir en France tout ce que son âme recélait de sensibilité, au spectacle d'une civilisation naissante, mais loin d'être encore arrivée au niveau de ce que son génie pressentait de développements intellectuels sur cette terre où les semences d'art, de poésie, de science, germent avec précocité. Assouplissant la langue française, alors rude et même sauvage, elle soupira des chants où, après deux siècles et demi, Lamartine ne changerait pas un mot. Comprenant que la seule Italie allait bientôt retrouver ces accords inspirés dont les écrivains de la Grèce nous ont transmis les prodiges, cette harmonie qui civilisait les peuples barbares et dont les législateurs anciens empruntèrent la puissance pour fortifier l'autorité de leurs lois, elle étudia les préceptes de l'harmonie avec Rizzo, — plus tard victime malheureuse des fureurs jalouses de Darnley.

Parce que dans la marche de l'intelligence Marie devança d'un siècle la génération qui la saluait comme un jeune astre, signe révélateur d'une nouvelle ère de la pensée, d'une nouvelle alliance entre le ciel et la terre, entre l'esprit et la matière, — eût-il été juste d'exiger, que, par un double effort, elle s'élevât en même temps au-dessus de l'état moral de son époque? Ne serait-ce pas trop requérir de la nièce des Guise, de l'épouse d'un Valois, de la belle-sœur de Charles IX et de Henri III, et d'une jeune princesse exposée chaque jour à l'influence des mœurs délétères dont les Médicis répandaient partout autour d'eux la fatale contagion, que Marie fût restée seule sans souillure au milieu des hideuses corruptions qui l'environnaient? Qu'arrivée innocente et pure comme la neige des montagnes de sa patrie, elle fût revenue en Ecosse, après la mort de François II, sans avoir laissé derrière elle, en échange de ce qu'elle avait acquis d'expérience et de savoir, (1) quelque chose de cette innocente simplicité, de ces tendres sympathies qui, avec la beauté, formaient sa seule dot?

L'impitoyable haine, dans de vénales chroniques, n'a rien voilé que les vertus de la reine martyre. Rien n'a été sacré pour elle. L'impudique, elle a révélé dans ses récits jusqu'aux mystères de la couche nuptiale! Elle a suivi Stuart dans la prison où, pendant dix-neuf années, fut cachée aux yeux du monde la femme la plus belle dont la peinture ait conservé les traits! Elle a épié ses regards, traduit son silence en paroles accusatrices; elle a lu d'un œil profane toutes les douleurs que la plume de Marie épanchait sur le papier! Gnome hideux, elle s'est assise sur sa poitrine, pour saisir les phrases incohérentes des rêves de la captive! Elle l'a suivie sur l'échafaud et ne s'est dessaisie de sa proie que pour la jeter au bourreau...; et même après trois siècles, Goule obscène, elle erre autour de son tombeau comme pour en écarter les douces sympathies....

Mais la muse tragique a vengé l'héroïne de ses plus nobles chants: Schiller, en Allemagne, a offert un chef-d'œuvre expiatoire à sa mémoire, et en France, Le Brun, dans *Marie Stuart*, sans imiter les écarts du

(1) Brantôme qui l'avait vue à son arrivée en France lorsqu'elle n'était encore que dauphine, dit «qu'étant en l'âge de treize à quatorze ans, elle déchura devant le roy Henry, la reyne, et toute la cour, publiquement en la salle du Louvre, une oraison en latin qu'elle avait faicte, soubtenant et défendant, contre l'opinion commune, qu'il était bien seant aux femmes de savoir les lettres et arts libéraux. — Dommage si le roy son mari n'eut été emporté par la mort, qu'elle restée veyfve au beau sortir de ses plus beaux ans, n'ayant joui d'amour, plaisir et liesse que quelque quatre années!»

théâtre anglais, semble s'être inspiré et du génie de Schiller et de celui de Shakespeare. Comme le barde de l'Avon, il trouve un langage pour dire ces douleurs du cœur, qui, longtemps après que les larmes ont cessé de couler, laissent l'âme plongée dans une vague mélancolie ; — sa poésie arrive au cœur, parce que la passion y parle comme dans la vie réelle sans jamais paraître restreinte par les entraves du rhythme. Les vers de Le Brun sont harmonieux, mais nous ne sentons pas le travail par lequel le poète a produit la mélodie qui nous charme.

Si *Marie Stuart* n'avait pas été écrite longtemps avant que Mlle Rachel eût commencé son règne sur la scène tragique, on croirait que le poète a composé ce drame pour déployer dans tout son éclat, le talent de la jeune actrice.

On entend la voix de Marie avant de la voir sur la scène — c'est comme un prélude qui annonce les accents harmonieux qui vont charmer nos oreilles. — Marie n'a rien perdu dans sa prison de sa majesté et de sa fierté de reine, et souvent, en dépit de sa pieuse résignation, l'orgueil de la beauté et du rang suprême ceint d'une éclatante auréole le front découronné de la royale captive. Elle sait bien que la reine d'Angleterre triomphe de la reine d'Ecosse — mais elle sait aussi que Marie triomphe d'Elisabeth par la puissance d'attraits que le malheur, la captivité, la menace sans cesse répétée de l'échafaud, n'ont pu flétrir.

Evoquer l'ombre de Marie, — non! devenir pour quelques heures Marie elle-même — la montrer, non pas seulement là où le poète l'a prise, dans la prison où elle languit depuis de longues années, mais, par la magie rétrospective du génie, la présenter en même temps telle qu'elle apparut à la France étonnée, à l'aurore de sa vie, dans la première splendeur de sa beauté, — telle était la tâche hardie que Rachel avait entreprise et qu'elle a accomplie avec un si brillant succès.

Quel champ plus vaste fut jamais offert au génie d'une actrice inspirée? Nous ne dirons pas que l'illusion a été complète, car même dans le sommeil le plus profond, alors que l'âme, dégagée des entraves de la matière, flotte dans la vague de rêves capricieux, il [illegible] per, comme les brumes du matin [illegible] drait violenter la raison pour qu'elle vînt briser la dualité de l'actrice sublime et de la royale captive. C'était Marie elle-même! Déjà elle est visible à tous les regards, lorsqu'encore dans la prison, dont les portes viennent de s'ouvrir, sa voix retentit mélodieuse comme les harpes des séraphins.

Citons ces vers : le lecteur en retrouvera la douce mélodie dans ses souvenirs.

Ah! laisse-moi jouir
D'un bonheur que je crains de voir s'évanouir.
Laisse mes libres pas errer à l'aventure.
Je voudrais m'emparer de toute la nature.
Combien le jour est pur! que le ciel est serein!
Ne sommeillé-je pas? n'est-ce qu'un songe vain?
A mon cachot obscur suis-je en effet ravie?
Suis-je de mon tombeau remontée à la vie?
Ah! d'un air libre et pur laisse-moi m'enivrer.

. . . . . .

Eh bien, épargne-moi de trop barbares soins;
Et si ce n'est qu'un songe, oh! laisse-moi du moins,
Soulevant un moment ma chaîne douloureuse,
Rêver que je suis libre et que je suis heureuse.
Ne respiré-je pas sous la voûte des cieux?
Un espace sans borne est ouvert à mes yeux.
Vois-tu cet horizon qui se prolonge immense?
C'est là qu'est mon pays; là l'Ecosse commence.
Ces nuages errants qui traversent le ciel
Peut-être hier ont vu mon palais paternel.
Ils descendent du Nord, ils volent vers la France.
Oh! saluez le lieu de mon heureuse enfance!
Saluez ces doux bords qui me furent si chers!
Hélas! en liberté vous traversez les airs.

Toute cette scène est un triomphe de l'art — de l'art, mais de l'art qui se place à côté de la nature, défiant le jugement de distinguer l'illusion d'avec la réalité. Nous craindrions d'être injuste envers la grande magicienne en décidant lequel de ses prestiges surgit avec une plus grande puissance de vérité. D'ailleurs, nous n'oserions dire si Rachel a été plus admirable, plus fidèle à la nature là, où, en s'adressant avec des intonations tendres et pathétiques, aux nuages que les vents ont détachés des montagnes de l'Ecosse et poussent lentement vers la France, elle leur dit de porter à cette seconde patrie, qu'elle a tant aimée (2) ses souvenir et ses douleurs; ou bien là, où, se redressant devant sa rivale, comme le chêne que l'ouragan a un instant courbé sans l'avoir pu briser, elle laisse enfin échapper de sa poitrine haletante cette lave bouillonnante de ressentiments, si longtemps dissimulés... Quel soudain changement vient de s'opérer! Ses traits, qui, un moment auparavant, n'exprimaient que douleur et résignation, se dilatent, sa taille [illegible] aspirations; sa voix retentit comme l'airain sonore; l'œil implorateur de la colombe s'est allumé comme celui de l'aigle qui regarde fixément le soleil... C'est la lionne blessée qui se retourne sur le chasseur!

Le Brun vit encore; poète heureux! il a vu Marie sur la scène, telle que l'évoqua son génie. Ah! que Racine, rappelé à une seconde existence, pût voir Esther, Hermione et Phèdre, ainsi qu'elles lui apparurent à l'heure de ses sublimes inspirations! Que Pierre Corneille, ce Romain né à Rouen, pût entendre aussi sa Camille appeler sur Rome au berceau, ce foudre hyperboréen qui la frappa au déclin de ses ans! Qu'à la voix d'Amphitryon Voltaire aussi, descendant du piédestal sur lequel Houdon l'a posé, pétrifié plutôt que sculpté, pût tresser une guirlande de myrte et de lauriers pour en couronner la prêtresse de son temple!

Aucun historien, pas même Walter Scott, (car lui aussi est historien, dès que, descendant du nuage de la fiction, il marche sur le sol de l'histoire), aucun historien n'a peint Elisabeth, dans toute la vérité de la nature à l'égal de Schiller et de Le Brun. L'un et l'autre, lui arrachant son masque d'hypocrisie, l'ont montrée telle que l'avaient faite l'ambition et la haine fermentant dans le sang de Henri VIII. Etre hybride! femme seulement par ce qui est alliage dans la femme, — la vanité, la jalousie de charmes supérieurs, le profond ressentiment, non des injures subies, mais de celles infligées à une rivale; homme, dans tout ce qui dépare ce monarque de la création, — l'orgueil, la froide cruauté, l'égoïsme poussé jusqu'à la monomanie.

Le théâtre devient réellement l'école des mœurs, lorsque le génie y traîne une Elisabeth, pour la présenter enfin au monde sous ses traits véritables; non plus comme au commencement de son règne, triomphante des flottes de l'Espagne, l'alliée de Henri IV et de Nassau, la courageuse adversaire de Philippe, mais ordonnant à des juges iniques de condam- [illegible] sœur, par une noble fiction, et l'héritière légitime du trône par les lois de l'Angleterre! (3)

Leycester, quoique dessiné avec un pinceau plein de vigueur, nous rapelle cependant le portrait de ce courtisan infortuné peint par Scott. Mais c'est le privilége du génie de rester original alors même qu'il imite. La médiocrité seule copie servilement. L'artiste inspiré, en conservant l'ensemble de l'œuvre qui lui sert de modèle, jette dans les détails quelque chose qui fait croire qu'il travaillait, ayant la nature vivante sous ses yeux.

Tout en rendant justice aux poètes tragiques qui ont marché sur les traces des Grecs, nous ne pouvons nous dissimuler qu'en mettant sur la scène des personnages appartenant au moyen-âge, ou aux temps modernes, il est plus facile de faire naître l'intérêt qu'en traitant des sujets pris dans les siècles du paganisme.

Nous voyons dans Iphigénie une jeune fille se courbant sous le joug du destin, de la nécessité, (dont sa religion lui enseignait l'autorité suprême), bien plus que sous celui de la puissance paternelle. Mais dans quelle chronique Racine aurait-il trouvé, en peignant la fille d'Eumée non, ces traits variés d'individualité qui donnent tant de réalité aux créations des poètes romantiques [illegible] de Phèdre, si ce n'est sur [illegible]

Il n'en est pas [illegible] de Marie Stuart. Grâce à Brantôme, qui avait vécu à la cour des Valois lorsqu'elle y brillait de tous les attraits de sa jeunesse, nous connaissons sa vie privée, ses occupations, son amour des lettres, la grâce enchanteresse de ses conversations. Et, lorsque la reine d'Ecosse apparaît sur la scène, nous sentons revivre, à sa vue, les nombreux souvenirs de nos premières lectures.

Nous ne nions pas que, d'accord avec les règles de la perspective morale, le théâtre ne doive présenter des êtres un peu au dessus des proportions de la nature; mais toujours est-il vrai que, pour exciter nos sympathies, il faut que les situations, mises en scène, nous [illegible] nos propres sensations.

Nous avons vu plusieurs fois [illegible] dans le rôle de Marie Stuart et à chaque nouvelle représentation, il nous a semblé qu'elle y déployait de plus grands talents. Elle n'a point de rivale sur la scène pour exciter son émulation. Avec qui lutte-t-elle? Ah! elle a pour antagoniste cette perfection idéale [illegible] présente à sa pensée qu'elle ne croit pas encore avoir atteinte.

C'est ainsi que le berger hébreu, dans le silence de la nuit, lutta pendant de longues heures contre un céleste adversaire... Pressé par l'immortel lutteur il sentait sur sa poitrine une force surnaturelle... Mais il n'en continua pas moins le combat inégal.

Quel beau spectacle que ce déploiement d'efforts [illegible] vers la perfection idéale, à laquelle l'homme ne [illegible] atteindre, mais vers laquelle le génie tend incessamment!

2) Brantôme, témoin oculaire, décrit ainsi son voyage de France en Ecosse : — « S'étant » levé un petit vent frais, on commença à faire voile, et la chiourme à se reposer. Elle, sans » songer à autre action, s'appuya, les deux bras sur la poupe de la galère du côté du timon, et » se mit à fondre en grosses larmes, jettant toujours ses beaux yeux sur le port, et répétant » sans cesse : Adieu France! Adieu France!

» A la faveur d'un *brouillard* elle échappa près des côtes d'Ecosse aux navires anglais. » *Brouillard* ajoute Brantôme « digne emblême de ce royaume d'Ecosse, *brouillé, brouillon*, et » *malplaisant*. »

3) Marie était la petite fille de Marguerite d'Angleterre, sœur de Henri VIII.

LA HAYE CHEZ LEOPOLD LOESENBERG.